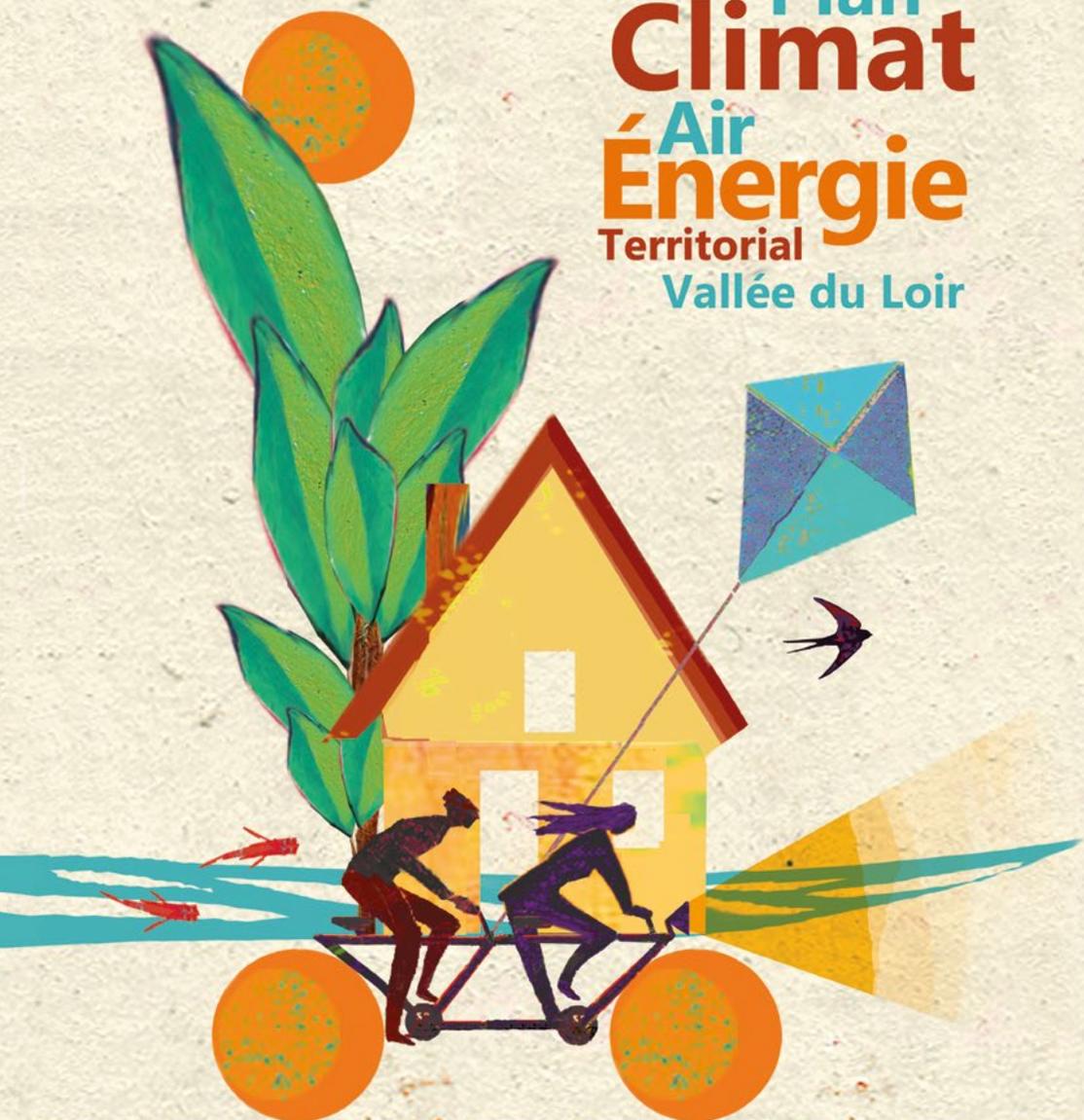


PAYS VALLÉE DU LOIR

Plan
Climat
Air
Énergie
Territorial
Vallée du Loir



Vallée
du
Loir

Plan Climat Air Énergie Territorial Vallée du Loir

OCTOBRE 2016

VERSION N°1

{auxilia}

CONSEIL IMAGINATIF
EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document réalisé avec le bureau d'études Auxilia



Vallée
du
Loir

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

Sommaire

<i>Édito</i>	7
<i>Pourquoi un Plan Climat ?</i>	8
Les enjeux climatiques à l'échelle internationale et nationale	8
Quels objectifs pour le Plan Climat ?	9
<i>La démarche du Pays Vallée du Loir</i>	11
La méthodologie globale du projet	11
Le Profil Climat du territoire	12
Les émissions directes	12
Les émissions indirectes	13
Des enjeux spécifiques au territoire	14
Les orientations stratégiques du Plan Climat	16
Une concertation large et ouverte à tous	19
La finalisation du programme d'actions	21
<i>Orientation 1</i>	23
MOBILISER LES CITOYENS AUTOUR DES ENJEUX ENERGETIQUES ET CLIMATIQUES	
OBJECTIF : Impliquer le citoyen dans les projets de transition énergétique	
Action 1 : Sensibiliser les scolaires sur les questions de sobriété énergétique	24
Action 2 : Lancer une expérimentation « Village à Energie Positive »	26
<i>Orientation 2</i>	29
PERMETTRE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PARC RESIDENTIEL	
OBJECTIF : Lutte contre la précarité énergétique et agir pour l'efficacité énergétique	
Action 3 : Valoriser et optimiser les outils existants de lutte contre la précarité énergétique	30
Action 4 : Mettre en place un Programme d'Intérêt Général autour de la rénovation énergétique	32
<i>Orientation 3</i>	35
DEVELOPPER LES POSSIBILITES D'AUTONOMIE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE	
OBJECTIF : Promouvoir et déployer les énergies renouvelables sur le territoire	
Action 5 : Etudier et informer sur les potentiels d'énergies renouvelables	36
Action 6 : Structurer la filière bois sur le territoire	38

<i>Orientation 4</i>	41
« REINVENTER » ET « RE-ENCHANTER » L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE LOCALES	
OBJECTIF 1 : Réduire les dépenses énergétiques des acteurs agricoles	
Action 7 : Accompagner les acteurs agricoles dans la réduction des factures énergétiques	42
OBJECTIF 2 : Favoriser le développement d'une agriculture alternative	44
Action 8 : Communiquer et mobiliser sur l'agriculture alternative	45
Action 9 : Soutenir l'agriculture locale raisonnée et biologique par le biais de la restauration collective	46
OBJECTIF 3 : Adapter les activités agricoles et sylvicoles au changement climatique	48
Action 10 : Communiquer et mettre en réseau les acteurs autour des pratiques agricoles et sylvicoles adaptées au changement climatique	49
 <i>Orientation 5</i>	 51
PRIVILEGIER UNE ECONOMIE D'IMPLICATION LOCALE	
OBJECTIF 1 : Favoriser la mise en réseau des acteurs du territoire	
Action 11 : Favoriser l'économie circulaire sur le territoire	52
Action 12 : S'appuyer sur et développer le numérique pour accompagner les acteurs économiques et créer un réseau d'acteurs	55
OBJECTIF 2 : Sensibiliser les acteurs économiques autour de la transition énergétique	57
Action 13 : Sensibiliser et valoriser les acteurs économiques engagés dans la transition énergétique	58
 <i>Orientation 6</i>	 61
RENDRE EXEMPLAIRES LES COLLECTIVITES PUBLIQUES AUTOUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	
OBJECTIF 1 : Adopter une gouvernance efficace et partagée entre les collectivités	
Action 14 : Définir une gouvernance inter-collectivités pour pérenniser le Plan Climat (et les futurs plans climat)	62
OBJECTIF 2 : Réduire les dépenses énergétiques des collectivités	64
Action 15 : Mettre en place un conseil en énergie partagé (CEP) à l'échelle du Pays Vallée du Loir	65
 ANNEXE 1 : Lexique	 67
ANNEXE 2 : La gouvernance du projet	68
ANNEXE 3 : Les participants aux ateliers	69
ANNEXE 4 : Liste des actions identifiées	70

La dynamique lancée au Pays Vallée du Loir depuis 2012, avec la mise en œuvre d'une politique énergie-climat nous a permis d'appréhender les sujets complexes du changement climatique, de la transition énergétique et du développement des énergies renouvelables. L'élaboration du Plan Climat résulte d'une réflexion simple mais non moins importante : comment demain, notre Vallée du Loir sera capable de s'adapter, évoluer, vivre en lien avec le changement climatique ?

En tant qu'acteur public, nous avons compris l'enjeu d'anticiper et surtout d'agir face à ces multiples évolutions. Car derrière le changement climatique se jouent d'autres transitions : qu'elles soient énergétiques, économiques, écologiques mais également sociales. Notre parti pris a été de faire de ces transformations, une opportunité, un levier, une fenêtre pour regarder, concevoir autrement l'avenir de notre territoire.

Cette initiative a démarré dès 2013. La réalisation du diagnostic des émissions de gaz à effet de serre nous a permis d'identifier les grands enjeux de notre Pays et d'entamer le Plan Climat. Notre ambition a toujours été d'élaborer un projet riche, à la fois fédérateur, mobilisateur et partagé. Pour cela, une grande consultation autour du Plan Climat a été menée. Cette dynamique participative a permis de mettre en évidence toutes les initiatives locales existantes en ce domaine. La diversité et le nombre des participants – plus de 100, la richesse des contributions, l'implication de tous : collectivités – entreprises – associations – citoyens – chambres consulaires – partenaires techniques et financiers ont permis l'écriture d'une feuille de route co-construite et commune.

Le Plan Climat de la Vallée du Loir, ce sont 15 actions relatives aux grands enjeux du territoire de demain : l'efficacité et l'autonomie énergétique – l'agriculture et la sylviculture – l'économie locale – l'exemplarité des collectivités – la mobilisation citoyenne. Le Pays Vallée du Loir a également souhaité un travail complémentaire sur la mobilité, en menant parallèlement un Plan de Déplacements Durables, composé de 18 actions venant renforcer le Plan Climat sur le volet mobilité durable. Il est également l'une des composantes de notre projet de territoire à travers le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale).

Riche de ces trois ans de travail, le Plan Climat a vocation à être un outil d'aide pour l'ensemble des acteurs locaux. Libre à vous de vous en saisir, le faire vivre et engager des initiatives allant dans ce sens. La condition sine qua non de sa bonne mise en œuvre est l'implication du plus grand nombre. Collectivités, citoyens, entreprises, associations, ... nous devons tous jouer un rôle dans cette transition !

Régis VALLIENNE,
Président du Pays Vallée du Loir



Jean-Paul BEAUDOUIN,
Vice-Président du Pays Vallée du Loir,
En charge de l'énergie-climat



Pourquoi un Plan Climat ?

Aujourd'hui, devant l'urgence climatique que nous connaissons, des réponses concrètes doivent être trouvées pour engager nos territoires dans la transition énergétique. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (Plan Climat) du Pays Vallée du Loir constitue une réponse locale à ces enjeux. Les actions développées ci-après visent la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la lutte contre la pollution atmosphérique et ses impacts sanitaires et l'adaptation du territoire aux dérèglements climatiques.

Le Plan Climat explore les différents leviers et missions du Pays et de ses collectivités membres : l'obligation d'engager la transition énergétique du patrimoine communautaire et des politiques publiques territoriales ; la nécessité d'assumer le rôle d'animateur de la politique climat-air-énergie sur tout le territoire.

Les différents axes stratégiques déclinés dans les pages suivantes sont le résultat d'un travail entamé dès 2013, avec le diagnostic climat-énergie mené sur le territoire du Pays Vallée du Loir. Ce travail s'est prolongé en 2015 par une démarche de concertation menée sur l'ensemble du territoire et coordonnée avec l'élaboration concomitante de la concertation SCoT (Caravane Objectif SCoT). Au final, ce sont quinze actions qui ont été définies dont quatre considérées comme « Accélératrices de la Transition Énergétique » (actions motrices de l'engagement des politiques publiques et pluri-acteurs autour de la croissance verte).

Elles engagent, d'ici les six prochaines années, le territoire et ses acteurs sur la voie d'un développement économique porteur d'avenir, économe en ressource, préservant l'environnement et la qualité de vie. Cette démarche vient donc servir le projet de territoire global que souhaite porter le Pays Vallée du Loir (aménagement territorial, cadre et qualité de vie, mobilité, etc.).

LES ENJEUX CLIMATIQUES À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE ET NATIONALE

Le changement climatique est aujourd'hui une réalité à l'échelle planétaire, et le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) a démontré, dans ses rapports successifs, que celui-ci s'explique en grande partie par les émissions de gaz à effet de serre (GES) induites par les activités humaines. D'après le dernier rapport du GIEC¹, les simulations climatiques basées uniquement sur les éléments naturels (éruptions volcaniques, variations solaires, etc.) peuvent expliquer les variations de températures avant 1950. Depuis cette date, ces variations sont la conséquence des activités humaines qui apparaissent comme le principal facteur du changement constaté (notamment en raison de l'utilisation des énergies fossiles).

Les premiers impacts des bouleversements ont déjà été observés, au travers de la multiplication des événements climatiques extrêmes, impactant tant les pays développés que les pays en voie de développement. A ce titre, la France est également touchée de plus en plus fréquemment par des événements de ce type comme les épisodes de sécheresse, de canicule ou encore d'inondation.

¹ Climate Change 2014 – Intergovernmental Panel on Climate Change

Les sociétés sont aujourd'hui conscientes de l'importance que revêt le changement climatique. Il affecte déjà de nombreux domaines : impacts sur nos aménagements et infrastructures, notre économie (notamment certaines filières agricoles) ainsi que notre santé...

Les experts internationaux s'accordent à dire qu'une augmentation de la température moyenne supérieure à 2°C entraînerait un « emballement » des épisodes climatiques extrêmes et engendrerait ainsi, dans l'ensemble des nations du globe, des phénomènes sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux extrêmement graves. Certaines de ces manifestations sont déjà visibles à la surface du globe : famines, cultures dévastées, tensions et conflits, réfugiés climatiques, etc.

Pourtant, les tendances passées et actuelles d'émissions de GES conduisent davantage à un réchauffement estimé à +4,8°C à l'horizon 2100 à l'échelle mondiale². Face à ces enjeux, la **Conférence des Parties (COP21)** de Paris qui s'est tenue en décembre 2015 a constitué une étape cruciale. Les Etats ont ratifié un accord historique commun visant à limiter la hausse des températures en dessous de 2°C (l'accord se fixe de tendre vers 1,5°C d'augmentation, afin de permettre la sauvegarde des Etats insulaires).

Pour atteindre ces objectifs, l'accord vise une neutralité des émissions de GES dans la deuxième partie du siècle. Pour accompagner les Etats en voie de développement dans cette transition, 100 milliards de dollars (en prêts et en dons) seront consacrés chaque année à partir de 2020 au financement des projets d'adaptation au changement climatique et de réduction des émissions de GES.

D'ores et déjà, les pays européens se sont engagés à respecter différents objectifs. Le « Paquet énergie climat » de 2007 fixe ainsi trois objectifs communautaires plus connus sous le nom des « 3x20 » à l'horizon 2020 :

- Réduire de 20% les émissions de GES par rapport à leur niveau de 1990 ;
- Diminuer de 20% la consommation totale d'énergie ;
- Intégrer plus de 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen (objectif de 23% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique français).



Pour sa part, **la France s'est engagée en 2015 avec une plus grande ambition à travers la loi relative à la transition énergétique³.** Celle-ci ambitionne notamment de :

- Réduire les émissions de GES de 40% en 2030 et de 75% en 2050⁴ par rapport à leur niveau de 1990 ;
- Diminuer de 20% la consommation totale d'énergie en 2030 par rapport à 2012 et de 50% d'ici 2050 ;
- Porter à 32% du mix énergétique la part des énergies renouvelables en 2030 ;
- Diminuer de 30% la part du nucléaire dans l'énergie électrique d'ici 2030.

² GIEC, 2014

³ Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

⁴ Cela correspond à l'objectif « Facteur 4 », défini dans la loi de Programmation fixant les Orientations de la Politique Énergétique (POPE) de 2005.

Ces objectifs doivent être appropriés par tous les acteurs, et en particulier les collectivités territoriales. **Un engagement local traduira une volonté des territoires de s'impliquer, à leur échelle, dans la transition.**

C'est dans ce contexte que se positionne le Plan Climat du Pays Vallée du Loir. Il vise à traduire opérationnellement les orientations stratégiques régionales issues du Schéma Régional Climat Air Energie et, à terme, le futur Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) de la Région. Il s'agit bien, à travers cette démarche de Plan Climat d'identifier un champ d'actions répondant aux contraintes, opportunités et enjeux locaux.

QUELS OBJECTIFS POUR LE PLAN CLIMAT ?

Depuis la loi Grenelle II (2010), l'adoption d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants. Les récentes évolutions législatives renforcent le rôle des structures intercommunales de plus de 20 000 habitants ainsi que les territoires métropolitains dans la lutte contre le changement climatique. Ainsi, seules ces collectivités sont aujourd'hui soumises à l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Energie Territorial.

Le Plan Climat du Pays Vallée du Loir constitue aujourd'hui une volonté politique d'accompagner ses acteurs dans la transition énergétique et de fournir tous les éléments opérationnels, techniques et partenariaux pour atteindre les objectifs préalablement cités. Nous sommes bien dans une démarche volontaire soulignant le souhait des pouvoirs publics locaux de travailler en collaboration avec tous les acteurs territoriaux autour de la transition énergétique.

Il détermine alors, via des axes stratégiques et des actions opérationnelles, la politique Climat-Energie que souhaite voir se développer le Pays Vallée du Loir et ses collectivités membres sur son territoire pour les six prochaines années. Il décline au plan local les différentes orientations fixées par la loi :

- atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre du territoire,
- limiter la part des énergies fossiles dans le mix énergétique au profit des énergies renouvelables,
- intégrer une stratégie pour lutter contre la pollution de l'air,
- adapter le territoire aux conséquences du changement climatique,
- favoriser un développement économique pérenne et un modèle social équitable.

Par ailleurs, le Plan Climat a été travaillé en cohésion avec les autres politiques sectorielles développées par le territoire : le Plan de Déplacements Durables (PDD), le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT), etc. Ce choix affirmé de la transversalité entre les différents domaines d'intervention du Pays et de ses collectivités membres répond à la volonté d'identifier **la politique climat-air-énergie comme l'un des leviers essentiels de la transition économique, écologique, énergétique et sociale du territoire.**

La démarche du Pays Vallée du Loir

Le Pays Vallée du Loir a finalisé courant 2016 son Plan Climat, en coordination avec les élus, directeurs de services, agents et partenaires de la collectivité. Cette démarche s'est réalisée en trois grandes étapes : un diagnostic territorial en matière de consommations énergétiques et d'émissions de GES, la mise en place d'ateliers de concertation ouverts à tous les partenaires de la collectivité et l'identification / sélection des actions prioritaires à inscrire dans les politiques publiques locales.

LA MÉTHODOLOGIE GLOBALE DU PROJET

Pour atteindre ses objectifs, la collectivité a construit son Plan Climat en quatre étapes :

1 La première étape visait à **caractériser le territoire autour des enjeux énergétiques et climatiques**. Pour cela, le « **Profil Climat** » du territoire a été réalisé. Ce profil s'est basé sur la réalisation d'un diagnostic d'émissions de GES⁵, l'analyse des politiques publiques autour des enjeux énergie-climat par le biais des documents de planification, la réalisation d'entretiens avec des acteurs ressources du territoire (collectivités publiques, acteurs institutionnels et associations locales).

Cette étape a permis de dresser le portrait des émissions de GES du territoire, ses vulnérabilités économiques et climatiques et les enjeux locaux à traiter dans le cadre de la démarche de Plan Climat.

2 Suite à la réalisation du Profil Climat, les élus locaux ont été mobilisés pour définir les **orientations stratégiques** du territoire en matière d'énergie-climat. Ces orientations stratégiques avaient pour but de répondre aux différents enjeux locaux mais aussi de s'appuyer sur les compétences locales et sur les capacités d'innovation du territoire. Au final, **huit orientations stratégiques** ont été définies et ont constitué le canevas de la concertation territoriale mise en place.

3 Une **concertation** a été menée avec les acteurs et les citoyens du territoire. Elle s'est organisée autour de deux formats : la mobilisation citoyenne lors d'événements territoriaux et la mise en place d'ateliers thématiques. Les différents temps réalisés ont permis **d'identifier un panel d'actions** à mettre en œuvre d'ici les six prochaines années sur le territoire du Pays Vallée du Loir en matière de transition énergétique pour la croissance verte.

4 Enfin, un travail de **sélection des actions** a été réalisé avec les élus locaux. Ces temps d'échanges ont abouti à l'identification des priorités d'actions proposées par les citoyens et acteurs du territoire pour construire le programme d'actions. Ces réunions ont permis d'aboutir au **programme d'actions du Pays Vallée du Loir** des six prochaines années.

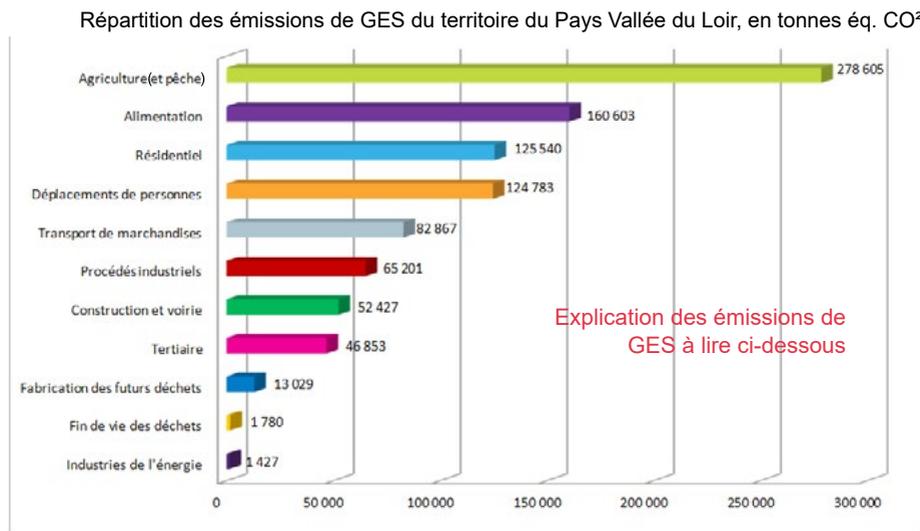
⁵ Les données collectées sont issues de la base de données BASEMIS des Pays de la Loire

LE PROFIL CLIMAT DU TERRITOIRE

La méthodologie retenue pour réaliser le diagnostic d'émissions de gaz à effet de serre (GES) est celle de l'outil Bilan Carbone® Territoire de l'ADEME. Il a pour utilité de comptabiliser, d'analyser et de hiérarchiser les postes émetteurs de GES du territoire. Le Bilan Carbone® représente le cœur du diagnostic territorial face au changement climatique.

Afin de disposer d'un large éventail d'émissions de GES, les émissions énergétiques et non énergétiques ont été prises en compte.

Les émissions de GES issues du territoire du Pays Vallée du Loir sont estimées à **953 155 tonnes équivalent CO₂⁶**. La répartition des émissions de GES est représentée dans le graphique ci-dessous :



Nous distinguons dans ce portrait territorial des émissions dites directes et des émissions dites indirectes.

LES ÉMISSIONS DIRECTES

Nous entendons par émissions directes, les GES dus à des activités ayant effectivement cours sur le territoire du Pays Vallée du Loir. Les émissions directes représentent 76% du total des émissions de GES du territoire, soit 723 300 tonnes éq. CO₂ environ.

Parmi celles-ci, le principal poste d'émission est lié aux **activités agricoles (29%)**. Ce résultat s'explique par une activité agricole forte sur le territoire : **plus de 73 000 hectares** de Superficie Agricole Utile sont recensés (soit 52% de la superficie totale du territoire) et une activité d'élevage importante (**plus de 2 700 000 têtes recensées, composées à 96% de volailles**). Il est important de rappeler que l'impact associé à cette activité économique majeure est dû à des émissions de GES non énergétiques – émissions imputables à la digestion et déjection des animaux.

⁶Année de référence 2012. Ces éléments sont issus du rapport « Profil Energie Climat du Territoire ».

Le second poste principal d'émissions de GES correspond au résidentiel avec **13% des émissions de GES**. On recense plus de **40 000 logements sur le territoire**.

Ce parc résidentiel est constitué pour près de 90% de logements individuels. De même, l'importance de ce poste d'émission réside dans l'ancienneté des logements : **plus de 65% des résidences ont été bâties avant 1975**, soit avant la première réglementation thermique. Cet élément laisse supposer des consommations énergétiques relativement importantes par rapport à des résidences plus récentes. De plus, malgré une utilisation importante du bois-énergie au sein des ménages du territoire, les énergies fossiles, fortement émettrices de GES, représentent encore plus de 45% du mix énergétique résidentiel du territoire.

En troisième lieu se placent les **déplacements des résidents du territoire (13%)**. Ces émissions, proches de celles issues du parc résidentiel, sont principalement imputables à la voiture, qui est de loin le mode de déplacement le plus utilisé sur le territoire. A titre d'information, les habitants du territoire parcourent annuellement plus de **494 000 000 kilomètres** pour assurer leurs déplacements quotidiens (domicile-travail, achats, loisirs, etc.).

Dans une moindre mesure, le **transport des marchandises** est un secteur émetteur de GES (**9%**). Le transport de marchandises (import/export et échanges internes) est majoritairement réalisé par le fret routier. Symptomatique des constats nationaux et des différentes politiques nationales qui ont été menées depuis le milieu du siècle dernier en la matière, le fret routier entraîne des émissions de GES plus importantes que le fret ferroviaire et/ou le fret fluvial.

Ce panel d'émissions est complété par les **activités industrielles du territoire (7%)**. On note une certaine disparité dans la répartition de ces activités sur le territoire. Ces émissions de GES sont majoritairement associées à l'utilisation d'énergies fossiles pour couvrir les besoins de ces acteurs (procédés, carburant, force motrice, chauffage, etc.).

Viennent ensuite le **secteur tertiaire** et la **gestion des déchets** dans le portrait d'émissions directes de GES du territoire. Ces secteurs représentent **5% des émissions du territoire**.

LES ÉMISSIONS INDIRECTES

Certaines émissions de GES ne sont pas directement engendrées par des activités du territoire. Il s'agit des biens et matériaux consommés sur le territoire mais produits en majorité à l'extérieur. Ici, cela correspond notamment à l'alimentation⁷, aux activités de construction, à l'entretien de la voirie ainsi qu'à la production des matériaux entrants. La méthodologie Bilan Carbone® associe différents facteurs d'émissions pour évaluer l'impact environnemental de ces postes d'émissions.

Le graphique ci-contre souligne l'importance de ces trois postes puisqu'ils représentent **plus de 226 000 tonnes éq. CO₂**, soit **24% des émissions du territoire**.

La consommation de denrées alimentaires constitue la principale source d'émissions de GES des émissions indirectes. Faute de données précises sur le sujet, cette modélisation est basée sur des constats nationaux.

Viennent ensuite les secteurs de la construction et de l'entretien de la voirie. D'après les données collectées, plus de **96 700 m² de terrain (soit 9,67 hectares) sont associés**

⁷ Le territoire présente des activités agricoles pouvant servir à la production de denrées alimentaires consommées localement. Ne possédant pas cette part entre production et consommation, nous nous basons sur le facteur d'émissions moyen d'un repas délivré par l'outil Bilan Carbone®.

chaque année à la construction de locaux d'activités et de logements sur le territoire⁸. Enfin, et de façon plus marginale, suivent les émissions indirectes liées aux différents biens (autres qu'alimentaires) consommés par les habitants.

Ce poste permet de visualiser l'impact des modes de vie des habitants et de la consommation de matériaux sur le territoire pour la construction de nouveaux locaux d'hébergements et d'activités.

Même si les émissions de ce poste peuvent paraître marginales, il reste important de mettre en place une politique ambitieuse en matière de consommation responsable. En effet, cela permettra à terme d'engager les citoyens dans la transition énergétique et de développer de nouveaux modèles économiques plus résilients et performants.

DES ENJEUX SPÉCIFIQUES AU TERRITOIRE

Si l'engagement dans la transition énergétique est aujourd'hui nécessaire, il ne doit surtout pas se faire de manière déconnectée du territoire. C'est la raison pour laquelle parallèlement au diagnostic énergie-climat, le Pays Vallée du Loir a réalisé une analyse territoriale des dynamiques existantes. Cette analyse visait à évaluer les politiques publiques actuelles sur les questions énergétiques et climatiques.

Celle-ci a permis de valoriser les actions déjà engagées sur le territoire et à mieux connaître les forces, opportunités et faiblesses en la matière. C'est autour de cette double vision quantitative et qualitative que des **enjeux territoriaux spécifiques** ont pu être identifiés. Ils permettent de cibler les domaines sur lesquels le Plan Climat doit apporter une réponse cohérente et adaptée au contexte local.

➤ La **réduction des consommations d'énergie du bâti** est un enjeu primordial pour le Pays Vallée du Loir. Au-delà des quantités de GES émises pour chauffer et éclairer nos logements, c'est la question du coût économique qui reste la plus préoccupante. Avec la variabilité du prix des énergies, de nombreux ménages du territoire se trouvent ou pourront se trouver dans les années à venir en situation de **vulnérabilité énergétique** - c'est-à-dire au stade où les ménages connaîtront des difficultés à payer leurs factures d'énergie ou ne parviendront pas à se chauffer correctement. Agir pour l'efficacité énergétique conduira donc à une réduction des émissions de GES mais aussi à lutter contre la précarité énergétique.

➤ Une **optimisation des déplacements des résidents**. Les besoins énergétiques pour assurer les déplacements sont en constante augmentation sur le territoire et sont majoritairement assurés par la voiture individuelle. Cette « mobilité-dépendance » conduit à de fortes émissions de GES, accentue la pollution atmosphérique et la précarité énergétique. Il s'agit donc de pouvoir accompagner les ménages à l'**utilisation d'autres modes de transports moins polluants**.

Le champ d'actions associé à la mobilité est intégré dans le Plan de Déplacements Durables mené par la collectivité. Ainsi, les actions de ce programme stratégique constituent le volet « mobilité » du Plan Climat.

⁸ Ce total ne correspond pas nécessairement à de l'artificialisation de terrains : certaines de ces constructions font notamment suite à des destructions ou des réhabilitations.

- L'accompagnement à l'émergence de **nouveaux modèles économiques** sur le territoire. Dans le cadre d'une transition énergétique et écologique, les modèles économiques doivent être au cœur des dynamiques menées. Il est nécessaire d'accompagner ces acteurs dans le déploiement de nouveaux modèles plus résilients et adaptés pour répondre aux enjeux du territoire. Cet accompagnement assurera un développement économique pertinent dans une optique de **création de nouvelles valeurs ajoutées pour le territoire et de maintien des emplois existants**.
- **Le maintien et l'adaptation des activités agricoles et sylvicoles.** Filière majeure du territoire, cette activité économique est soumise à de nombreuses contraintes – économiques et climatiques. Il est nécessaire d'accompagner le monde agricole et sylvicole dans la transition qui est en train de s'opérer sur le territoire. Cet accompagnement peut prendre différentes formes : le **développement de circuits courts** et la valorisation des productions locales, l'**efficacité énergétique** des activités agricoles, la **diversification des activités** et leurs sources de revenus (déploiement des énergies renouvelables).
- La **poursuite de la diversification du mix énergétique** du Pays Vallée du Loir. Même si l'usage des énergies renouvelables sur le territoire est déjà important, notamment en matière de bois-énergie, il est nécessaire de maintenir et de développer les dynamiques locales. Ces dynamiques doivent contribuer à diversifier le mix énergétique et de développer de nouvelles ressources énergétiques locales encore à ce jour trop peu exploitées. Des leviers existent pour continuer à œuvrer à l'indépendance énergétique du territoire. Il s'agit donc de les activer pour pouvoir déployer ces nouvelles sources d'énergie et de favoriser leurs usages par les acteurs du territoire (citoyens, acteurs agricoles, acteurs tertiaires et acteurs industriels).
- Les **produits de consommation** quotidiens sont responsables d'une part importante des émissions de GES. Pour réduire cette part non négligeable, les pistes sont nombreuses et portent notamment sur le rapprochement entre producteurs et consommateurs et l'allongement de la durée de vie du matériel. A terme, ces leviers permettront de valoriser les acteurs économiques du territoire et de créer de nouvelles ressources financières.
- Le territoire doit s'employer à **s'adapter au changement climatique**, puisque celui-ci est d'ores et déjà à l'œuvre. Composé d'un patrimoine naturel riche (le Loir et ses affluents notamment) et de surfaces agricoles et sylvicoles importantes, le territoire du Pays Vallée du Loir est **particulièrement vulnérable**. Parmi les impacts qu'il nous faut anticiper : l'accompagnement du monde agricole et sylvicole aux enjeux climatiques de demain et le maintien de la biodiversité qui participent à la qualité de vie du territoire.
- La **préservation de la qualité de l'air** est un enjeu fort et inhérent aux secteurs d'activités émetteurs de GES. Enjeu national mais aussi local, préserver la qualité de l'air permettra de préserver la qualité de vie locale et de limiter les risques sanitaires associés à la pollution atmosphérique. Sont visés ici les polluants atmosphériques contenus dans l'atmosphère extérieure et intérieure.
- **L'exemplarité des collectivités publiques** est indispensable pour œuvrer à la transition énergétique. Au regard des besoins actuels, de réels leviers existent pour réduire la dépendance énergétique des collectivités locales et accompagner les prestataires des pouvoirs publics sur le sujet. Cette exemplarité est souhaitée pour montrer notre engagement en matière de lutte contre le changement climatique auprès des citoyens.

Pour répondre à ces différents enjeux, il est nécessaire de **mettre en place une gouvernance et une animation territoriale adaptées**. Pour être performantes, celles-ci doivent être **verticales** (entre, par exemple, les différents échelons territoriaux) et aussi **horizontales** (entre les services et/ou les secteurs). C'est une condition sine qua non pour réussir la transition qui s'opère sur le territoire.

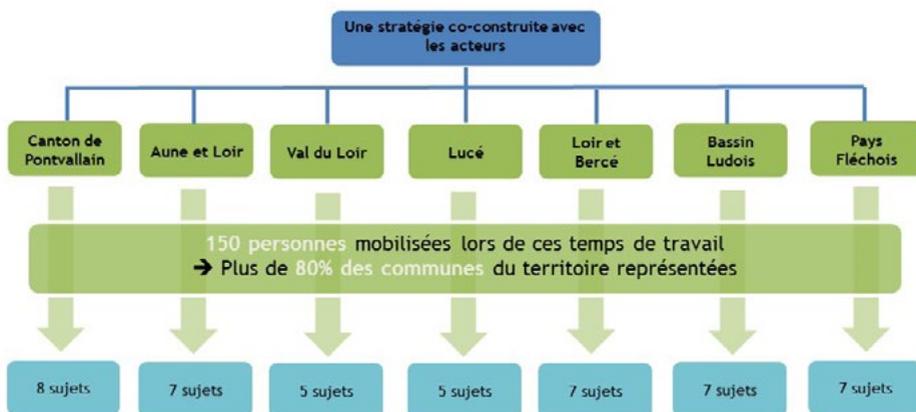
La collectivité ne peut agir seule sur ces enjeux. C'est pourquoi le Pays Vallée du Loir a assigné à son Plan Climat **deux exigences** : **celle de la concertation et celle de la mobilisation de tous ses partenaires** autour de la définition du plan d'actions.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PLAN CLIMAT

La définition des orientations stratégiques du Plan Climat a été réalisée grâce à une mobilisation forte des élus du Pays Vallée du Loir. Entre octobre et décembre 2015, la collectivité a organisé et animé de nombreuses rencontres autour des enjeux énergétiques et climatiques.

Le dispositif mis en place a ainsi permis de mobiliser à chaque réunion **des parties prenantes représentatives des politiques publiques du territoire**. Au total, ce sont 8 ateliers de concertation qui ont été animés autour du Plan Climat :

- **7 ateliers auprès de chacune des intercommunalités** du territoire. Ces ateliers visaient à **identifier et prioriser les enjeux** qui sont propres au territoire concerné.



Ce sont **46 sujets** qui ont été identifiés et traités lors de ces temps de concertation (150 élus présents et 80% des communes représentées). Au final, **quatre sujets** se sont avérés prioritaires pour chacune des intercommunalités rencontrées : l'efficacité énergétique des parcs bâtis, l'accompagnement du monde agricole et le développement des circuits courts, le déploiement des énergies renouvelables et l'émergence d'une nouvelle mobilité.

- **1 atelier de restitution** où les élus ont été invités à définir des objectifs opérationnels pour leur Plan Climat, et ce autour des quatre sujets cités précédemment. Là-aussi, ce sont près de 80 élus qui ont **co-construit la stratégie du Plan Climat du territoire autour de huit axes stratégiques**.

C'est autour de ces axes qu'ont été menés les temps de concertation auprès des acteurs du territoire : élus, agents, acteurs institutionnels, associations locales, acteurs économiques et habitants.

➤ Mobiliser les citoyens autour des enjeux énergétiques et climatiques

Il s'agit de mobiliser les résidents du territoire autour des finalités du Plan Climat. Cette **mobilisation citoyenne est indispensable** pour mener à bien les actions et politiques énergétiques du territoire pour : réduire les factures énergétiques des ménages, d'accroître la part des énergies renouvelables dans le parc résidentiel, de disposer de relais efficaces et permettre la cohésion sociale sur le territoire.

➤ Permettre l'efficacité énergétique du parc résidentiel

Le parc résidentiel du territoire est énergivore et le mix énergétique est orienté majoritairement vers les énergies fossiles – malgré une présence importante du bois-énergie. Face à ces constats, il a été considéré comme important d'œuvrer pour l'efficacité énergétique du parc résidentiel. Cette efficacité passe par une recrudescence des travaux de rénovation. Pour cela, il est envisageable de mener **des diagnostics de performance énergétique** des parcs résidentiels et de créer un **guichet unique**. En parallèle, et dans une optique de valorisation des ressources locales, la **formation des professionnels du bâti** à ces enjeux constitue une des priorités publiques du territoire.

➤ Accroître l'autonomie énergétique du territoire du Pays Vallée du Loir

Le territoire possède des ressources locales qui pourraient être valorisées afin de favoriser l'autonomie énergétique. Il s'agit d'identifier ces ressources et d'accompagner le développement de leurs filières. Dans le cadre de la concertation, deux ressources phares semblent se dessiner comme prioritaires : la filière **bois-énergie** et la **méthanisation**.

A travers cette thématique, il s'agit également d'**optimiser la recherche et l'innovation** autour des énergies renouvelables. Le territoire peut devenir un pilote de la transition énergétique en contribuant à des programmes de recherche et en menant des expérimentations en matière d'énergies renouvelables. A ce titre, la **création de cultures** permettant une réutilisation locale peut être développée (par exemple, la filière chanvre pour les aspects d'isolants thermiques locaux et/ou production énergétique).

➤ Réinventer et ré-enchanter l'agriculture locale

Comme précisé, les activités agricoles constituent une activité phare du territoire. Un des enjeux forts est de **rapprocher consommateurs et producteurs**. Cette stratégie vise à **limiter les intermédiaires** (et donc le transport de marchandises) et de **faire connaître les productions locales**.

Ce « ré-enchantement » peut également se traduire par une **diversification des activités agricoles** et par la mise en place d'une **structure de concertation ou de coopération pluridisciplinaire** pour mobiliser et décliner des actions opérationnelles (comme par exemple, une coopérative agricole).

➤ **Passer d'une économie linéaire à une économie circulaire**

Les modèles économiques actuels sont remis en question. En effet, les contraintes économiques et de ressources auxquelles sont soumis les acteurs économiques conduisent à une remise à plat des modèles de production et de distribution. La **coopération acteurs privés et publics** est indispensable pour assurer le développement des acteurs économiques et de créer de nouvelles activités du territoire.

➤ **Favoriser les nouveaux usages de la voiture**

Les ménages sont dépendants de leur voiture individuelle pour subvenir à leurs besoins de mobilité (déplacements domicile-travail, achats, loisirs, etc.). Or, de nouveaux modèles de mobilité se développent de plus en plus sur les territoires. Conscient des enjeux et des opportunités associés, le territoire souhaite favoriser les nouveaux usages de la voiture. Il s'agit, ici, de s'appuyer sur les **nouveaux outils numériques pour développer le covoiturage ou encore l'autopartage**.

➤ **Développer de nouvelles offres de mobilité**

Dans le cadre de la démarche engagée et souhaitée par le Pays Vallée du Loir, il est nécessaire de développer des **solutions de mobilité complémentaires** à la voiture. Pour cela, deux axes sont à approfondir : le développement des **modes actifs** (notamment dans les centres) et le déploiement d'offres en **transport en commun** (transport à la demande ou encore transport solidaire).

➤ **Rendre exemplaire les collectivités publiques**

Les collectivités locales doivent également s'emparer des enjeux énergie-climat et les intégrer dans le cadre de l'exercice de leurs activités et compétences. L'engagement des pouvoirs publics est indispensable pour montrer que l'action est possible et souligner la volonté des collectivités d'accompagner les citoyens dans cette transition énergétique.

Afin d'éviter la multiplication des événements et d'assurer la cohérence globale du projet de territoire du Pays Vallée du Loir, les orientations liées à la mobilité n'ont pas été traitées dans le cadre du Plan Climat. En effet, en parallèle de cette démarche, un Plan de Déplacements Durables a été réalisé par la collectivité. Ainsi, les actions dédiées à la mobilité ont directement intégré ce projet territorial.

UNE CONCERTATION LARGE ET OUVERTE À TOUS

Afin de servir cette ambition du collectif, le Pays Vallée du Loir a mis au point un dispositif de concertation à destination de l'ensemble des acteurs du territoire.

La concertation s'est organisée durant le premier semestre 2016 et a permis de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire : élus, agents, partenaires institutionnels, entreprises, associations et citoyens. Les participants ont été invités à proposer des pistes d'actions à mettre en place autour des orientations stratégiques présentées précédemment.

La concertation s'est déroulée en deux temps comme présenté ci-dessous.

1 LA MOBILISATION CITOYENNE

Une des volontés des élus locaux a été de mobiliser directement les citoyens et de les questionner autour des enjeux énergétiques et climatiques. Pour assurer la cohérence de la démarche avec les autres projets territoriaux, il a été décidé de s'appuyer sur la Caravane Objectif SCoT (dispositif de concertation mis en place pour l'élaboration du SCoT) pour traiter des enjeux énergétiques et climatiques.

L'animation mise en place a permis d'aller vers le citoyen afin de :

- lui exposer la démarche et les enjeux clés
- le questionner sur les actions qui pourraient être menées autour des orientations stratégiques

Le citoyen a été ensuite invité à énumérer des pistes d'actions sur chacune des orientations stratégiques par le biais de post-it. Toutes les idées ont été regroupées selon des grandes orientations.



Au final, ce sont trois temps forts citoyens qui ont été organisés tout au long du premier semestre 2016. Ils ont été organisés lors :

- de la manifestation «les jardins du Loir » à Marçon
- d'un marché à La Flèche
- d'un marché à Château-du-Loir

2 LA MISE EN PLACE D'ATELIERS THÉMATIQUES

En parallèle des évènements à destination du grand public, des ateliers thématiques ont été menés durant ce premier semestre 2016. Étaient conviés à ces ateliers l'ensemble des parties prenantes du territoire (acteurs publics, acteurs institutionnels, acteurs associatifs, acteurs privés, citoyens) dans le but d'identifier et de travailler sur des pistes d'actions à mener dans le temps.

Quatre thématiques ont été traitées lors de ces temps de concertation :

- L'efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables
- Accompagnement du monde agricole et sylvicole
- Accompagnement des acteurs économiques dans la transition énergétique
- Exemplanité des collectivités publiques (agents et élus des collectivités)

Pour chacune de ces thématiques, deux sessions de concertation ont été menées pour permettre la co-construction du programme d'actions :

- Les premières sessions ont permis aux participants **d'identifier des pistes d'actions** à mener dans le cadre du Plan Climat et sur la thématique traitée.

Les participants ont été invités à passer de table en table pour identifier des actions à mener et apporter des justifications sur l'intérêt de l'action. Ainsi, ce mode d'animation a permis d'identifier des pistes d'actions par « pollinisation ».

Une fois que les participants ont travaillé sur tous les sujets, une restitution globale de l'ensemble des pistes d'actions identifiées a été réalisée. Les participants ont été invités à définir **les actions qu'ils jugent prioritaires** à mener d'ici les six prochaines années.

- Les secondes sessions ont visé à définir les étapes de mise en œuvre de chacune des actions qui avait été jugée comme prioritaire lors des premières sessions. Des groupes de travail ont été animés pour définir les différents éléments opérationnels :

- o Pilote(s) et partenaire(s) pour la mise en œuvre des actions
- o Étapes de mise en œuvre
- o Indicateurs de suivi et d'évaluation à mettre en place
- o Planning prévisionnel et budget

Ce processus de concertation a permis de mobiliser **une centaine de participants** et d'identifier un panel de **70 actions à mener** dans le temps.

LA FINALISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Suite à cette concertation, un travail a été réalisé avec les élus et partenaires du Pays Vallée du Loir pour définir le programme d'actions du Plan Climat d'ici les six prochaines années. Le parti-pris méthodologique était de se limiter à une quinzaine d'actions pour s'assurer de leur mise en œuvre dans les délais impartis et de permettre d'engager le territoire dans la transition énergétique pour la croissance verte.

Une réunion a été organisée avec les élus et les partenaires afin d'identifier ce panel d'actions opérationnel. L'ensemble des actions identifiées lors des temps de concertation ainsi que leurs éléments de faisabilité ont été présentés. Quatre questions clés ont été adressées auprès des participants afin de définir ce programme d'actions :

- Est-ce que cette action permettra d'engendrer des **bénéfices importants et/ou innovants** pour mon territoire et/ou ma collectivité ?
- Est-ce que cette action permettra de **mobiliser efficacement** nos partenaires ?
- Sommes-nous en mesure d'enclencher cette action d'ici les **six prochaines années** ?
- Est-ce que cette action permettra de **différencier mon activité ou celle de mon territoire** ?

C'est dans ce cadre qu'ont été définies les **15 actions** qui sont présentées ci-après et qui constituent le Plan Climat du Pays Vallée du Loir. Au sein de ces quinze actions, il a été demandé aux acteurs de se positionner sur quatre actions « accélératrices de la transition énergétique ». L'objectif de ces actions est de :

- Viser une réduction ambitieuse des consommations énergétiques ou une augmentation importante d'énergies renouvelables et locales

et/ou

- Consolider une méthodologie, une procédure reproductible pour lancer la dynamique Plan Climat

et/ou

- Mettre en réseau les différents acteurs du territoire autour d'un projet commun.

Le programme d'actions vise à **mettre en place une politique ambitieuse autour des enjeux énergétiques et climatiques**. A terme, chacune de ces actions a été rattachée à une orientation stratégique de la politique énergétique et climatique du Pays Vallée du Loir – comme présenté précédemment.

C'est autour de ces six orientations¹⁰ que sont regroupées les actions du Plan Climat. Ces actions constituent donc la base du programme climat-énergie territorial d'ici **les six prochaines années** - actions présentées à la suite de ce document.

¹⁰ Pour rappel, les actions relevant de la mobilité sont traitées dans le Plan de Déplacements Durables

Orientation 1

MOBILISER LES CITOYENS AUTOUR DES ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES

Pour réussir le défi de la transition énergétique de son territoire, le Pays Vallée du Loir et ses collectivités membres doivent mobiliser l'ensemble des citoyens sur le chemin de la transition énergétique. En effet, près de 80% des émissions de GES ne dépendent pas des compétences des collectivités territoriales.

Cette orientation cible plus particulièrement l'ensemble des citoyens du territoire. Tous, à leur échelle, peuvent agir aux côtés des collectivités locales pour amplifier la transition énergétique.

A ce titre, le territoire mène déjà des actions de sensibilisation et de mobilisation du public scolaire autour de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique.

Le processus de concertation a permis d'impliquer des premiers citoyens dans l'élaboration du Plan Climat. Il est nécessaire de pérenniser et de renforcer cette mobilisation citoyenne pour mener à bien les actions et politiques énergétiques du territoire.

OBJECTIF IMPLIQUER LE CITOYEN DANS LES PROJETS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Comme expliqué ci-dessus, l'implication citoyenne est indispensable pour rendre cohérent et opérationnel une stratégie énergétique et climatique. A ce titre, le territoire a décidé d'inscrire dans son programme deux actions prônant la coopération avec les citoyens du territoire.

Action 1 : Sensibiliser les scolaires sur les questions de sobriété énergétique

Action 2 : Lancer une expérimentation « Village à Energie Positive »

RETOUR D'EXPERIENCE

Accompagnement du Collège du Lude (2015 – 2016)

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial, le Pays Vallée du Loir a souhaité collaborer avec les nouvelles générations sur le changement climatique.

Le Pays a mis en place un partenariat sur l'année scolaire 2015-2016 avec une classe de 5ème du « Collège les Quatre-Vents » du Lude. Cet accompagnement a permis de sensibiliser les collégiens grâce à différents temps forts au cours de l'année : présentation des enjeux climatiques de la Vallée du Loir (bilan carbone), ateliers autour des énergies animés par l'Espace Info Energie, travail en commission Energie-Climat avec les élus et réalisation d'un guide des éco-gestes.

Ce guide a vocation à être distribué aux collèges de la Vallée du Loir.

ACTION N°1

Sensibiliser les scolaires sur les questions de sobriété énergétique

ORIENTATION

Mobiliser les citoyens autour des enjeux énergétiques et climatiques

ENJEU

La sensibilisation du public aux enjeux énergétiques et climatiques est un pilier indispensable dans le cadre d'un projet de transition et ce, quel que soit le sujet traité (économies d'énergies, déplacements, déchets, gaspillage alimentaire, etc.). En effet, l'implication de chacun est nécessaire pour que le projet soit une réussite.

Par le biais des compétences des communes, le Pays Vallée du Loir souhaite mobiliser le public scolaire à ces enjeux. Futurs acteurs du territoire, la mobilisation des jeunes permet de fournir une culture autour des enjeux de demain et de diffuser le message au sein des ménages du territoire.

DÉTAIL DE L'ACTION

- Relancer les différentes animations menées par le Pays Vallée du Loir en 2017
- Identifier les actions de sensibilisation et de mobilisation les plus pertinentes à mettre en œuvre
- Mobiliser les écoles volontaires pour déployer ces actions pendant la « vie scolaire » des établissements et pendant les temps périscolaires et déployer les actions
- Créer un outil de suivi pour piloter et évaluer l'impact de chacune des actions (gains GES, gains économiques, nombre d'enfants mobilisés, etc.)
- Etudier l'opportunité de créer un défi « Ecole à énergie positive » et l'initier sur le territoire

PILOTAGE

Communes (compétence éducation),
Pays : Service pédagogique du Paus d'art et d'histoire + Mission Energie-Climat (animation)
Ecoles et Centres de Loisirs (mise en œuvre des actions)

PARTENAIRES

ADEME, Conseil Départemental, Education Nationale, Enseignants, Parents d'élèves, Associations locales

INDICATEURS DE SUIVI

% d'écoles / établissements mobilisées sur le territoire
Nombre d'élèves sensibilisés
Nombre d'actions mises en œuvre
Evolution des consommations énergétiques et production de déchets par établissement scolaire

IMPACT CLIMAT

Impact non quantifiable en gains d'émissions de GES mais les écoles participantes peuvent réduire leurs factures énergétiques de 10% et leur production de déchets de 5%.
Gains sur les polluants atmosphériques liés à l'énergie (particules fines, COV, NO₂, SO₂)

IMPACT BUDGÉTAIRE

- > Investissement
- > Fonctionnement
- > Subventions (ADEME si mise en œuvre d'actions ambitieuses autour de l'efficacité énergétique)

Coût de l'action :

< à 10 k€

➔ **10 k€ à 50 k€**

50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€

> 500 k€

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Relance des actions et identification de nouvelles actions

Mobilisation des écoles volontaires en continu

Création de l'outil de suivi

Mise en place du Défi « Ecole à Energie Positive », si pertinent

Lancer une expérimentation « Village(s) à énergie positive »**ORIENTATION****Mobiliser les citoyens autour de la transition énergétique****ENJEU**

En France, de nombreuses dynamiques émergent autour des territoires à énergie positive (TEPOS). Soutenus par les dispositifs nationaux (notamment avec un accompagnement technique et financier), les territoires à énergie positive sont des territoires dont les besoins énergétiques ont été réduits au maximum et sont couverts par les énergies renouvelables produites localement. Les gisements d'économies d'énergie de l'ensemble des acteurs sont mobilisés, le développement d'une économie locale est ainsi associé et les ressources énergétiques locales sont valorisées par ces démarches innovantes. Considéré au début comme projet « utopique », les TEPOS deviennent une réalité territoriale (de nombreux territoires français se sont engagés dans ces projets alors que d'autres devraient devenir TEPOS d'ici 2020). De plus, ces projets sont particulièrement pertinents pour les territoires à dominance rurale – territoires particulièrement vulnérables à la volatilité du prix des énergies.

Les démarches TEPOS constituent un projet global de territoire impliquant un ensemble d'acteurs autour d'un objectif commun. C'est dans ce cadre que le Pays Vallée du Loir souhaite impulser une dynamique locale sur le sujet, par le biais de « Village à énergie positive » et a considéré cette action comme « accélératrice de la transition énergétique ». Il s'agit, à travers ce projet, de démontrer la faisabilité de la démarche auprès des acteurs locaux et de créer une dynamique territoriale afin d'entraîner, à terme, une grande partie du territoire dans les objectifs TEPOS.

DÉTAIL DE L'ACTION

- Constituer un groupe de travail avec les différents partenaires techniques, financiers et universitaires pour construire le projet. Ce groupe de travail devra définir, à terme, les thématiques à aborder et les objectifs à afficher pour un « Village à énergie positive ». Plusieurs thématiques devront être traitées : consommations énergétiques, énergies renouvelables, alimentation, mobilité, etc. Il semble pertinent dans le cadre de ce projet d'associer des universitaires pour définir les modalités de mises en œuvre (appui des étudiants, laboratoires de recherche, etc.).

- Rédiger un AMI, appel à manifestation d'intérêts, (ou autres) à destination des communes du territoire. Il s'agira de préciser les attentes du Pays sur le sujet et les critères de réponses de la part des candidats (thématiques, précisions des réponses, etc.). Il peut être pertinent de demander aux communes de réaliser des temps d'animation auprès des citoyens de type : « Mon village, demain qu'est-ce que c'est ? ». Cela permettra d'identifier la volonté ou non des citoyens à s'engager sur le sujet de la transition énergétique.

- Communiquer et valoriser les communes engagées et les résultats obtenus. L'objectif de cette communication est de pouvoir montrer que l'action est possible et d'encourager d'autres acteurs à se lancer dans de tels projets.

- Sélectionner le territoire, ou les territoires, de façon consensuelle avec le groupe de travail prédéfini en amont. Une fois sélectionnée, il s'agira d'accompagner la commune dans la réalisation de son projet « Village à Energie Positive » et de prioriser avec elles les différentes actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés. Il est conseillé de mener un diagnostic détaillé des modes de consommation actuels de la commune (énergie, alimentaire, mobilité, etc.). Si besoin, le Pays Vallée du Loir devra faire appel à un prestataire externe pour mettre en œuvre leur programme d'actions. Lors de la réalisation des actions, une attention particulière doit être portée quant à l'appropriation des différents sujets par les acteurs du territoire et plus particulièrement par les citoyens.

- Réaliser des bilans réguliers afin d'évaluer l'impact des différentes actions mais aussi apporter des mesures correctives si nécessaire.

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir (lancement du projet, mise en réseau des partenaires, en charge du suivi et de l'animation locale)
Communes engagées (définition de la méthodologie de travail, mise en œuvre des actions, animation locale).

PARTENAIRES

Universités (agronomie ou énergie), associations locales, ADEME, DREAL, Région, DDT, Energie Citoyenne en Pays de la Loire, Espace Info Energie, Chambres Consulaires, Missions économiques, CPIE.
Ces acteurs pourront accompagner le territoire dans la mise en œuvre des actions et la mobilisation des réseaux locaux.

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de réponses à l'AMI
Nombre de territoires engagés dans la démarche
Evolution des consommations énergétiques et de la production énergétique locale

IMPACT CLIMAT

Non quantifiable puisque cela va dépendre de la typologie de la commune, de ses activités et des modes de consommation locale. Si les émissions actuelles sont proratisées par rapport au nombre d'habitants, alors une démarche Village à Energie Positive touchant 500 habitants permettra de réduire les émissions de GES de 6 200 tonnes éq. CO₂.
Réduction des différents polluants atmosphériques

IMPACT BUDGÉTAIRE

> Investissement

Fonctionnement

> Subventions (Région, ADEME, DREAL, DDT, Chambres consulaires autour des projets d'efficacité énergétique, de développement des énergies renouvelables et de production alimentaire local et biologique).

Coût de l'action :

< à 10 k€

10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€



> 500 k€ (à étaler dans le temps jusqu'à l'atteinte des objectifs Village à énergie positive)

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Groupe de travail et lancement de l'AMI

Sélection de la commune et identification / priorisation des actions

Mise en œuvre des actions « Villages à Energie Positive »

Mise en place d'un suivi régulier (au moins une réunion par semestre)

Orientation 2

PERMETTRE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU PARC RESIDENTIEL

La lutte contre la précarité énergétique des ménages ainsi que la rénovation énergétique des logements constituent des objectifs nationaux forts qui ont été réaffirmés dans la loi de Transition Énergétique adoptée en août 2015.

Ainsi, la politique du logement constitue un axe stratégique clé du Pays Vallée du Loir. En effet, la consommation d'énergie dans les logements (principalement pour le chauffage, mais aussi pour l'éclairage, la cuisson, etc.) est responsable de 13 % des émissions de GES du territoire. En dehors des aspects climatiques, l'usage des énergies conduit à des dépenses énergétiques importantes pour les ménages, d'autant plus qu'une part non négligeable est consacrée aux énergies fossiles (près de 50% du mix énergétique). Ces dépenses accentuent les risques de précarité énergétique – c'est-à-dire lorsqu'un ménage dépense plus de 10% de ses revenus pour couvrir ses besoins énergétiques.

A travers cette orientation stratégique, le Pays Vallée du Loir souhaite accompagner les habitants à un usage plus sobre de leur habitat afin de réduire leur consommation énergétique tout en améliorant le confort et, in fine, à lutter contre la précarité énergétique.



OBJECTIF

LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET AGIR POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du Plan Climat, le Pays Vallée du Loir souhaite identifier et accompagner les ménages de son territoire à la lutte contre la précarité énergétique ainsi qu'accroître le rythme de rénovation des bâtis.

C'est dans ce cadre, qu'ont été définies les deux actions ci-dessous.

Action 3 : Valoriser et optimiser les outils existants de lutte contre la précarité énergétique

Action 4 : Mettre en place un Programme d'Intérêt Général autour de la rénovation énergétique

ACTION N°3

Valoriser et optimiser les outils existants de lutte contre la précarité énergétique

ORIENTATION

Permettre l'efficacité énergétique du parc résidentiel

ENJEU

La lutte contre la précarité énergétique constitue une orientation importante d'une démarche de transition énergétique. Aujourd'hui, le constat est qu'en France près de 15% des ménages sont en situation de précarité énergétique – c'est-à-dire qu'ils ne sont plus en capacité de payer leur facture énergétique ou de se chauffer.

A terme, la précarité énergétique peut accentuer l'exclusion sociale de ces ménages.

Face à ces constats, le territoire souhaite identifier les ménages en situation de précarité énergétique et les orienter vers des dispositifs de soutien et d'accompagnement.

DÉTAIL DE L'ACTION

- Identifier et se rapprocher des différents acteurs privés et publics disposant d'informations autour de la précarité énergétique
- Collecter les différentes informations et réaliser une cartographie territoriale
- Sensibiliser/communiquer auprès des acteurs sociaux du territoire
- Créer un comité de pilotage dédié à la précarité énergétique
- Mettre en place des actions d'information et de communication auprès des ménages en situation de précarité
- Suivre et évaluer périodiquement le nombre de ménages en situation de précarité sur le territoire

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir et les collectivités, communes, communautés de communes (animation et communication / information)

PARTENAIRES

Communes, CCAS, CAF, Bailleurs Sociaux, Fournisseurs et Distributeurs d'énergies, ADEME, Conseil Départemental

INDICATEURS DE SUIVI

L'évolution du % de ménages en situation de précarité en Vallée du Loir
Nombre d'actions mises en place à destination de ces ménages

IMPACT CLIMAT

Impacts indirects. Cette action vise à identifier les différents ménages en situation de précarité et de pouvoir les orienter vers des dispositifs d'accompagnement. A terme, il est envisagé une réduction de leur facture énergétique et donc des émissions de GES et des polluants atmosphériques associés.

IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement
> Fonctionnement
Subventions-

Coût de l'action :

< à 10 k€

→ 10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€

> 500 k€

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Réalisation de la
cartographie territoriale

Collecte
des
données

Actions de sensibilisation et
de communication et suivi

Mise en
place du
Comité de
Pilotage

Mettre en place un Programme d'Intérêt Général autour de la rénovation énergétique**ORIENTATION****Permettre l'efficacité énergétique du parc résidentiel****ENJEU**

Le parc résidentiel du territoire du Pays Vallée du Loir est particulièrement énergivore. Ce fait s'explique par une construction du bâti relativement ancienne et présentant de faibles performances énergétiques. En parallèle, la dépendance des résidences aux énergies fossiles reste importante. Ces deux faits conjugués fragilisent les ménages modestes (précarité énergétique) et accentuent les émissions de GES du territoire. Face à ces constats, le Pays Vallée du Loir souhaite mettre en place une action ambitieuse et efficace autour de la performance énergétique du parc résidentiel, par le biais d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) autour de la rénovation énergétique.

Ce programme est une offre de service partenarial permettant de mobiliser ingénierie et aides financières. Une convention contractante est alors mise en place entre l'Etat, l'Anah et la collectivité autour d'objectifs communs et partagés.

Le choix a été fait de considérer cette action comme « accélératrice » car elle permettra de lutter efficacement contre la précarité énergétique, de déployer la rénovation énergétique sur le territoire et de favoriser la montée en compétences des professionnels locaux du bâti.

DÉTAIL DE L'ACTION

- S'appuyer sur les **diagnostics territoriaux** réalisés et ceux prévus dans un futur projet pour identifier les dysfonctionnements locaux. Il s'agit là d'utiliser les résultats des démarches menées (Plan Climat, SCoT) et celles prévues (analyse de précarité énergétique) pour bien cibler les enjeux locaux. Il est nécessaire dans le cadre de la démarche de cibler l'ensemble du territoire pour permettre la mobilisation de tous autour de la transition énergétique.

- Définir, à partir des diagnostics, des **objectifs qualitatifs et quantitatifs** à atteindre. Il s'agit là de définir un nombre de ménages à accompagner avec des objectifs de réduction des consommations énergétiques tout comme définir les moyens nécessaires pour faire monter en compétences les citoyens autour des enjeux énergétiques. Il peut être pertinent de mettre en place une modulation des subventions en fonction de l'état initial et des objectifs énergétiques.

- Définir la **convention contractante** entre le Pays, l'Anah et l'Etat. Cette convention devra définir le calendrier de mise en œuvre et ses différentes étapes et valider les objectifs à atteindre. Le périmètre géographique devra également être abordé ainsi que les cibles du programme.

- Réaliser des temps d'animation et d'information autour du programme avant son lancement. Ces temps permettront de mobiliser les ménages et acteurs territoriaux autour de la rénovation

énergétique avant la mise en place effective du programme.

• **Mettre en place le programme.** La mise en place du programme devra permettre d'enclencher l'accompagnement technique et financier pour permettre la rénovation énergétique du patrimoine résidentiel. Cette action vise tant les propriétaires occupants que les propriétaires bailleurs – ces derniers constituant un enjeu fort pour le territoire.

• **Suivre et animer le programme** tout au long du projet. Ici, il s'agira de mettre en place des outils de suivi et de pilotage afin de vérifier l'atteinte, ou non, des objectifs. Il sera également nécessaire de mener des temps d'animation pour informer et sensibiliser les ménages ainsi que mettre en réseau les acteurs (notamment les professionnels du bâti).

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir (animation en amont et durant le programme et suivi)

Anah et Etat (contractant, ingénierie, financement)

PARTENAIRES

Chambres Consulaires, Associations Citoyennes, Collectivités locales, Missions économiques, Espace Info Energie, CAPEB, FFB. Ils seront amenés à être des relais territoriaux pour informer et sensibiliser les acteurs du territoire autour du projet et de ses objectifs.

INDICATEURS DE SUIVI

Définition de l'objectif et mise en place du contrat

Nombre de ménages accompagnés

Nombre d'animations réalisées

Evolution des consommations énergétiques du parc résidentiel

IMPACT CLIMAT

Mobiliser 10% des ménages dans des travaux de rénovation énergétique par le biais du PIG : - 5 000 tonnes éq. CO₂

Amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur (réduction des concentrations de COV, Particules Fines, NO₂, CO, SO₂)

IMPACT BUDGÉTAIRE

> Investissement

Fonctionnement

> Subventions (Anah, Etat qui participent aux financements du projet)

Coût de l'action :

< à 10 k€

10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€



> 500 k€

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Diagnostic local et mise en place du contrat

Réalisation du PIG
Suivi du programme et réunions de sensibilisation de façon continue

Orientation 3

DEVELOPPER LES POSSIBILITES D'AUTONOMIE ENERGETIQUE DU TERRITOIRE

Le développement des énergies renouvelables (EnR) sur un territoire à dominante rurale est un levier important de réduction des émissions de GES. Il permet, en effet, de substituer des consommations d'énergies fossiles très émettrices par des ressources énergétiques à la fois renouvelables et à très faible impact carbone. Sans cette substitution d'énergie fortement carbonée, il est difficile d'atteindre les objectifs fixés en matière de réduction de GES.

Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables permet de créer de la richesse localement et des emplois non délocalisables. Cela permettrait donc de créer et de pérenniser de nouvelles filières économiques sur le territoire.

A ce titre, la Loi Transition Energétique pour la Croissance Verte fixe des objectifs ambitieux en la matière. La prospective énergétique prônée par ce cadre réglementaire vise tant une substitution de l'énergie électrique fissile¹¹ par de l'énergie électrique renouvelable qu'un déploiement de ressources énergétiques locales et adaptées aux potentiels des territoires. L'exploitation des potentiels renouvelables permettrait au territoire du Pays Vallée du Loir de s'appuyer sur ses propres ressources locales et de favoriser ainsi la structuration de nouvelles filières d'emplois profitables aux habitants.



OBJECTIF

PROMOUVOIR ET DÉPLOYER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE

Le territoire du Pays Vallée du Loir présente un potentiel de développement des énergies renouvelables important du fait de son caractère rural et des sources énergétiques mobilisables.

A titre d'illustrations, les potentiels de méthanisation sont avérés sur le territoire tout comme les potentiels solaires ou encore le développement du bois-énergie (en parallèle du bois-construction). C'est dans ce cadre que le Plan Climat du Pays Vallée du Loir propose de mener les deux actions suivantes :

Action 5 : Etudier et informer sur les potentiels d'énergies renouvelables

Action 6 : Structurer la filière bois sur le territoire

¹¹ Energie produite par des ressources primaires épuisables n'émettant pas de GES mais produisant des déchets radioactifs (uranium et plutonium)

ACTION N°5

Etudier et informer sur les potentiels d'énergies renouvelables

ORIENTATION

Développer les possibilités d'autonomie énergétique du territoire

ENJEU

La transition énergétique nécessite une mobilisation de toutes les ressources locales, notamment les ressources énergétiques. Aujourd'hui, nous sommes dépendants de l'importation des énergies fossiles et fissiles alors que des ressources locales pourraient être mobilisées (solaire, hydraulique, méthanisation, etc.). Face à ce constat, l'identification des potentiels de développement et la mobilisation de tous autour de ce sujet constituent une priorité forte de notre Plan Climat.

C'est dans ce cadre que l'action ci-dessous est définie.

DÉTAIL DE L'ACTION

- Capitaliser les différentes études existantes pour cartographier les potentiels locaux
- Initier des études complémentaires, si nécessaire
- Informer et mobiliser les collectivités sur les potentiels locaux en réalisant, par exemple, des visites de sites
- Mettre en place des actions d'information et de sensibilisation auprès des citoyens et réaliser des « journées portes ouvertes » sur les sites emblématiques du territoire
- Réaliser un suivi des différentes installations territoriales et individuelles en matière d'énergies renouvelables

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir (capitalisation, animation et suivi)
Communautés de Communes et Communes (diffusion de l'information et mise en œuvre d'actions)

PARTENAIRES

ADEME, Etat, Région, Conseil Départemental, Fournisseurs d'énergies, Associations

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation de la cartographie locale
Nombre d'évènements de mobilisation et de communication réalisés
L'évolution du % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique local

IMPACT CLIMAT

23% d'énergies renouvelables consommées sur le territoire permettra d'atteindre une réduction de 45 000 tonnes éq. CO₂

Amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur (réduction des concentrations de COV, Particules Fines, NO₂, CO, SO₂)

IMPACT BUDGÉTAIRE

> Investissement

Fonctionnement

> Subventions (ADEME, Région, FEDER si projets d'études complémentaires)

Coût de l'action :

< à 10 k€

10 k€ à 50 k€

→ 50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€

> 500 k€

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Capitalisation
des données
existantes

Etudes
annexes et
cartographie

Création d'un outil de suivi et
alimentation de l'outil en continu

Information et mobilisation
des collectivités publiques

Mobilisation et information continue auprès des
ménages du territoire

ACTION N°6

Structurer la filière bois sur le territoire

ORIENTATION

Développer les possibilités d'autonomie énergétique du territoire

ENJEU

Le bois constitue une ressource importante sur notre territoire et pourtant encore trop peu utilisée que ce soit pour la construction ou pour répondre aux besoins énergétiques. En dehors des aspects environnementaux, favoriser l'usage du bois local permettra d'avoir des répercussions économiques positives sur le territoire, de fédérer différents acteurs autour d'un projet commun et de préserver notre qualité paysagère.

DÉTAIL DE L'ACTION

- S'appuyer sur les différentes études déjà existantes pour créer la chaîne de valeur locale sur le bois
- Réaliser une réunion de travail pour mobiliser les différents acteurs identifiés afin de prendre connaissance des contraintes et leviers potentiels
- Fédérer les petits propriétaires individuels par un regroupement
- Identifier les potentiels en matière de développement de réseaux de chaleurs locaux alimentés en bois-énergie
- Informer et mobiliser les élus sur le sujet
- Inciter les collectivités locales à utiliser du bois pour les projets de construction et/ou de mobiliers urbains

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir (animation et fédération des acteurs)
EPCI et Communes (mobilisation des élus)

PARTENAIRES

ONF, Chambre d'Agriculture, Conseil Régional, CRPF, Propriétaires, ADEME, MEDEF, Artisans et Industriels locaux, Associations, Missions économiques, relais Bois-Energie

INDICATEURS DE SUIVI

Réalisation de la chaîne de valeur de la filière bois (différents acteurs de la filière : du gestionnaire aux transformateurs, transporteurs, consommateurs)
Nombre de nouvelles essences plantées
Nombre de réseau de chaleur utilisant du bois-énergies
% de projets utilisant du bois-construction
Rapport superficie de haies et bois exploités sur potentiel exploitable (%)

IMPACT CLIMAT

L'impact en bois-énergie est pris en compte dans l'action 5.
15% des constructions et rénovations utilisent du bois-construction :
- 2 500 tonnes éq. CO₂

**IMPACT
BUDGÉTAIRE**

> Investissement

Fonctionnement

> Subventions (ADEME avec le Fonds Chaleur)

Coût de l'action :

< à 10 k€

10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€

→ > 500 k€

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Réalisation
de la
chaîne de
valeur

Regroupe-
ment des
petits pro-
priétaires

Développement
d'essences
adaptées au
changement
climatique

Identification des potentiels de
développement de réseaux de
chaleurs alimentés en bois-
énergie

Orientation 4

« REINVENTER » ET « RE-ENCHANTER » L'AGRICULTURE ET LA SYLVICULTURE LOCALES

L'accompagnement du monde agricole et sylvicole : un enjeu incontournable pour le territoire du Pays Vallée du Loir.

Les activités agricoles et sylvicoles constituent des activités économiques phares pour le territoire. Aujourd'hui, près de 50% de la superficie territoriale sont dédiées à des activités agricoles tandis que le patrimoine sylvicole est un vecteur de qualité du territoire mais aussi de ressources locales. Leurs impacts économiques, le nombre d'emplois associés et la qualité paysagère de ces filières nécessitent donc de définir des actions efficaces pour favoriser leur maintien et leur développement.

Ces acteurs sont soumis à des contraintes économiques (prix de vente, volatilité du prix des énergies, etc.) mais aussi climatiques (impacts sur les récoltes, modification des cultures, espèces menacées, etc.) importantes. Ainsi, le Pays Vallée du Loir ambitionne d'accompagner ces acteurs dans la transition énergétique pour maintenir et développer leurs activités face aux enjeux précités. Cette orientation traduit l'ambition d'agir pour l'efficacité énergétique mais aussi favoriser l'innovation et permettre l'adaptation de ces activités au changement climatique.



OBJECTIF 1

RÉDUIRE LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DES ACTEURS AGRICOLES

Comme précisé précédemment, ces activités constituent une filière économique majeure pour le territoire. Aujourd'hui, elles sont soumises à des contraintes importantes d'où la nécessité de les accompagner autour de la transition énergétique. Cet accompagnement devrait permettre d'une part de sensibiliser ces acteurs autour des enjeux de l'énergie et du climat et d'autre part de réduire leurs factures énergétiques.

Action 7 : Accompagner les acteurs agricoles dans la réduction des factures énergétiques

ACTION N°7

Accompagner les acteurs agricoles dans la réduction des factures énergétiques

ORIENTATION

« Réinventer » et « ré-enchanter » l'agriculture locale

ENJEU

L'agriculture constitue une des principales activités économiques et une valeur ajoutée pour la Vallée du Loir. Aujourd'hui ces acteurs sont confrontés à de nombreuses problématiques fragilisant leurs activités. Dans le cadre de notre démarche, nous souhaitons nous appuyer sur les différentes initiatives existantes et accompagner ces acteurs dans la réduction de leurs factures énergétiques. A terme, cela permettra de limiter les tensions auxquelles sont soumis ces acteurs (limiter les dépenses liées à l'énergie) et de réduire les émissions de GES.

DÉTAIL DE L'ACTION

- S'appuyer sur le dispositif « PEPS » issu de la dynamique de Troisième Révolution Industrielle et Agricole de la Région des Pays de la Loire pour accompagner les acteurs agricoles dans l'efficacité énergétique
- Communiquer largement sur ce dispositif et s'appuyer sur des relais locaux pour le diffuser
- Mettre en place des temps de sensibilisation et de mobilisation auprès des acteurs agricoles par le biais de retours d'expériences (témoignage, visites de sites, etc.)
- Identifier l'opportunité de mettre en place un banc d'essai tracteur sur le territoire
- Suivre les différents sites agricoles engagés dans la réduction de leur facture énergétique

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir (animation et communication)

PARTENAIRES

Chambre d'Agriculture, CUMA, CIVAM, GAB, GDA, ADEME, Fournisseurs d'énergies

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'acteurs agricoles engagés dans la réduction de leur facture énergétique
Evolution des consommations énergétiques du monde agricole

IMPACT CLIMAT

Accompagner 5% des exploitations locales dans la réduction des consommations énergétiques : - 500 tonnes éq. CO2

IMPACT BUDGÉTAIRE

> Investissement

~~Fonctionnement~~

> Subventions (Région et Chambres consulaires par la TRIA)

Coût de l'action :

< à 10 k€

10 k€ à 50 k€

→ 50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€

> 500 k€

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Déploiement du dispositif « PEPS » et suivi des acteurs

Communication et
mobilisation

Déploiement
d'un banc
d'essai

OBJECTIF 2 **FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE ALTERNATIVE**

Le modèle agricole s'oriente de plus en plus vers des pratiques respectueuses de l'environnement. Ainsi, le Pays Vallée du Loir souhaite développer un système de production plus économe et autonome. C'est pourquoi, une attention toute particulière est portée sur le Plan Climat autour d'**une agriculture durable au service du territoire et des producteurs.**

Ce système productif devra être capable de maintenir l'activité économique du territoire, de diminuer l'usage des intrants et produits chimiques et de tendre vers de nouveaux modèles plus résilients.

Action 8 : Communiquer et mobiliser sur l'agriculture alternative

Action 9 : Soutenir l'agriculture locale raisonnée et biologique par le biais de la restauration collective

ACTION N°8

Communiquer et mobiliser sur l'agriculture alternative

ORIENTATION

« Réinventer » et « ré-enchanter » l'agriculture locale

ENJEU

Les enjeux nationaux autour de l'agriculture sont importants puisque la France est un acteur international de la production alimentaire. A ce titre, les directives nationales souhaitent développer de façon construite l'agriculture alternative – agriculture moins dépendante d'intrants et favorisant les circuits courts de proximité. Conscient des enjeux associés, le Pays Vallée du Loir entend bien accompagner ces acteurs agricoles dans la transition environnementale et écologique.

DÉTAIL DE L'ACTION

- Mettre en avant les pratiques alternatives avec des démonstrations, retours d'expériences, témoignages afin de souligner la viabilité économique de ces exploitations
- Multiplier les micro-événements dédiés à cette agriculture alternative et lancer des dynamiques de groupes autour du sujet
- Accompagner les acteurs agricoles au changement de pratiques vers des systèmes économes et plus autonomes
- Favoriser et encourager les cultures protéiques locales (luzerne, etc.)
- Augmenter la place de l'herbe en élevage sur le territoire

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir (animation)
Chambre d'Agriculture (accompagnement et animation)
CRPF (accompagnement et animation)

PARTENAIRES

CUMA, CIVAM, GAB, ADEME, Groupe de développement agricole

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'évènements mis en place
% de SAU agricoles alternatives

IMPACT CLIMAT

Atteindre 10% de SAU agricoles alternatives : - 5 400 tonnes éq. CO2
Réduction attendue des concentrations de NOx et NH3

IMPACT BUDGÉTAIRE

> Investissement
~~Fonctionnement~~
~~Subventions~~

Coût de l'action :

< à 10 k€

10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€

> 500 k€

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Mise en avant des pratiques agricoles responsables et réalisation d'évènements

ACTION N°9

Soutenir l'agriculture locale raisonnée et biologique par le biais de la restauration collective

ORIENTATION

« Réinventer » et « ré-enchanter » l'agriculture locale

ENJEU

Le Pays Vallée du Loir présente une diversité de produits agricoles pouvant permettre de développer les circuits courts de proximité. Face aux enjeux de changement de pratiques en agriculture (cf. action n°8), les collectivités publiques locales entendent bien accompagner ces acteurs par le biais de la restauration collective. Pour cela, il est envisagé de développer des circuits courts ET de proximité. Ces circuits permettront le développement des pratiques agricoles durables. Ils répondent aussi à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits authentiques, de proximité, de saison. Ils apportent enfin aux agriculteurs et aux restaurateurs une meilleure valorisation de leur travail. C'est dans ce cadre qu'a été définie l'action ci-dessous.

DÉTAIL DE L'ACTION

- Identifier les offres locales et les besoins exprimés par la restauration collective
- S'appuyer sur les Réseaux Locaux (départemental et régional) et sur la Charte d'Engagement pour le développement des circuits-cours de proximité en cours de déploiement à l'échelle du département 72
- Adapter et faire converger l'une et l'autre par le biais d'éléments de communication et de sensibilisation
- Mener des visites pédagogiques dans les exploitations locales à destination des élus, agents et du public scolaire
- Initier à l'intégration d'un pourcentage de produits locaux dans la restauration collective
- Relayer les actions menées à destination du grand public afin d'encourager l'achat de produits locaux
- Encourager et accompagner, si besoin, les restaurants d'entreprises dans l'introduction de produits alimentaires locaux

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir (animation) et Conseil de Développement Collectivités locales en charge de la restauration collective (introduction de denrées alimentaires)

PARTENAIRES

GAB, Chambre d'Agriculture, CCI, CMA, Conseil Départemental, Pays Voisins Sarthois

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'évènements de communication et d'informations réalisés
% de collectivités engagées dans l'acquisition de produits locaux
% de produits locaux dans les structures de restauration collective publique
Nombre d'acteurs privés de restauration collective engagés
(Des indicateurs de suivi vont être développés dans le cadre de la Charte d'Engagement)

IMPACT CLIMAT

Atteindre 10% de produits alimentaires locaux et biologiques dans les structures publiques de restauration : - 300 tonnes éq. CO2
Réduction des polluants atmosphériques liés aux transports et aux engrais (NOx, CO, HC, particules fines)

IMPACT BUDGÉTAIRE

> Investissement
> Fonctionnement

Subventions (surcoût économique potentiellement nul si l'action est couplée avec la lutte contre le gaspillage alimentaire)

Coût de l'action :

< à 10 k€

10 k€ à 50 k€

→ 50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€

> 500 k€

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Identification et adaptation des offres et besoins

Mise en place d'évènements de communication et mobilisation des acteurs privés

Mobilisation des collectivités et intégration des produits locaux dans la restauration publique

OBJECTIF 3 ADAPTER LES ACTIVITÉS AGRICOLES ET SYLVICOLES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les activités agricoles et sylvicoles sont soumises à des contraintes et aléas climatiques pouvant fragiliser les productions associées. A titre d'exemple, la canicule de 2003 a entraîné des impacts socio-économiques importants pour ces acteurs.

Les prévisions climatiques laissent supposer une augmentation des événements extrêmes (canicules ou encore sécheresses) – événements qui impacteront les activités agricoles et sylvicoles. Ainsi, il est nécessaire d'anticiper et de prendre en compte les enjeux d'adaptation dans le cadre de ce Plan Climat.

C'est pourquoi l'action ci-dessous a été retenue.

Action 10 : Communiquer et mettre en réseau les acteurs autour des pratiques agricoles et sylvicoles adaptées au changement climatique

ACTION N°10

Communiquer et mettre en réseau les acteurs autour des pratiques agricoles et sylvicoles adaptées au changement climatique

ORIENTATION

« Réinventer » et « ré-enchanter » l'agriculture locale

ENJEU

Les bouleversements climatiques actuels et attendus (augmentation des températures, modification du rythme des précipitations, etc.) impactent et impacteront les activités agricoles et sylvicoles du territoire. Par exemple, l'augmentation des températures tend à raccourcir la durée du cycle végétatif des cultures de graines et de fruits et accentuer les stress hydriques. En parallèle, ces évolutions climatiques entraînent l'émergence de nouveaux ravageurs et de nouvelles races pathogènes. Au niveau sylvicole, les essences locales sont menacées.

Il convient donc d'adapter et d'accompagner ces acteurs dans l'adaptation au changement climatique.

DÉTAIL DE L'ACTION

- Identifier et définir les différentes thématiques de travail autour de l'agriculture et de la sylviculture
- Encourager et mener des démarches collectives autour de l'adaptation des activités agricoles et sylvicoles au changement climatique en lien avec les thématiques préalablement identifiées
- Réaliser des visites de sites et d'exploitations adaptés au changement climatique
- Partager et diffuser les bonnes pratiques engagées par les acteurs locaux du territoire

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir (animation et diffusion)
CRPF et Chambre d'Agriculture (animation et thématiques de travail)

PARTENAIRES

CUMA, CIVAM, GAB, ADEME, Associations, ONF

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'évènements réalisés
Nombre d'acteurs mobilisés lors de ces évènements
Nombre d'acteurs locaux engagés dans l'adaptation de ces activités

IMPACT CLIMAT

Non quantifiable mais une adaptation des activités et espèces agricoles / sylvicoles autour du changement climatique et de ses conséquences

IMPACT BUDGÉTAIRE

> Investissement

Fonctionnement
Subventions

Coût de l'action :

< à 10 k€

→ **10 k€ à 50 k€**

50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€

> 500 k€

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Identification des
thématiques de
travail

Partage et diffusion des bonnes pratiques

Organisation de visites de sites et de démarches
collaboratives

Orientation 5

PRIVILEGIER UNE ECONOMIE D'IMPLICATION LOCALE

Les acteurs économiques du territoire participent au portrait d'émissions de GES : soit de manière directe du fait des besoins énergétiques de ces acteurs, soit indirectement du fait des externalités liées à ces acteurs (transports de marchandises, déplacements des salariés, modes de consommation du territoire, etc.).

Or, aujourd'hui, les modèles économiques actuels sont actuellement remis en question. En effet, les contraintes économiques et de ressources auxquelles sont soumis les acteurs économiques conduisent à une remise à plat des modèles de production et de distribution. En parallèle, la révolution numérique nécessite aux acteurs, de toujours innover pour permettre leur développement économique.

Face à ces enjeux, le Pays Vallée du Loir souhaite accompagner efficacement le tissu économique de son territoire dans la transition énergétique. En effet, ces acteurs sont sources d'emplois, et donc d'économie locale, et peuvent être sources d'innovation, et donc de différenciation territoriale.

Il s'agit donc, ici, de favoriser l'émergence de nouveaux modèles et activités économiques, de faciliter les coopérations inter-acteurs tout en accompagnant le tissu actuel à s'adapter et à s'inscrire dans la croissance verte.



OBJECTIF 1

FAVORISER LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le Pays Vallée du Loir a initié une dynamique de territoire en associant une diversité d'acteurs, depuis la démarche de concertation du PCAET. Nombreux sont les acteurs volontaires (entreprises, institutions, associations, etc.) qui souhaitent contribuer aux objectifs du Plan Climat et de s'engager dans la croissance verte.

La mise en réseau des acteurs du territoire permettra de partager des projets communs et assimilables par tous, de diffuser le savoir-faire et les compétences et de définir des actions innovantes et stratégiques pour le territoire.

Action 11 : Favoriser l'économie circulaire avec les acteurs du territoire

Action 12 : S'appuyer et développer le numérique pour accompagner les acteurs économiques et créer un réseau d'acteurs

Favoriser l'économie circulaire sur le territoire**ORIENTATION****Privilégier une économie d'implication locale****ENJEU**

Le concept de l'Economie Circulaire est né récemment et vise à passer d'un modèle économique linéaire à un modèle privilégiant la protection des ressources et le développement de liens inter-acteurs.

Il se base alors sur un double objectif :

- Réduire la consommation de ressources
- Réduire les impacts environnementaux.

Pour atteindre ces objectifs, l'Economie Circulaire repose sur sept piliers fondamentaux répartis selon trois temporalités – temporalité liée à la vie d'un produit (mode de production, mode de consommation et recyclage) : approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité, consommation responsable, allongement de la durée de vie et recyclage.

En dehors de ses aspects environnementaux, une démarche d'Economie Circulaire se doit d'être « gagnante » pour ses acteurs et le territoire. L'efficacité d'une telle démarche réside donc sur sa capacité à réduire les dépenses des acteurs engagés, à maîtriser les différents risques (risques pouvant être associés à une ressource mais aussi à des compétences), à innover et développer de nouveaux projets et à renforcer l'attractivité du territoire auprès des acteurs économiques mais aussi auprès des citoyens.

Il est donc nécessaire d'adapter une telle démarche au contexte territorial, aux dynamiques locales et à la volonté de ses acteurs à s'engager dans un tel changement de paradigme économique. C'est dans ce cadre que le Pays Vallée du Loir a souhaité mettre en place une dynamique d'Economie Circulaire.

DÉTAIL DE L'ACTION

- Réaliser un diagnostic territorial autour de l'Economie Circulaire. Ce diagnostic doit mettre en exergue les politiques publiques en matière d'Economie Circulaire, les flux à enjeux, les filières à développer et le réseau d'acteurs à animer. Il peut être envisagé de s'appuyer sur le futur outil « ACTIF » développé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie pour identifier les flux générés sur le territoire.

- Identifier les actions à mettre en place autour de l'Economie Circulaire. Ces actions devront répondre aux différents enjeux territoriaux identifiés en amont et à la capacité des acteurs à s'engager sur le sujet. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des ateliers d'animation et de construction réunissant acteurs institutionnels, acteurs publics, acteurs économiques (entreprises, agriculteurs, acteurs de l'ESS, etc.) et citoyens. Egalement, il est envisageable de s'appuyer sur les dynamiques et les actions portées par « Sarthe Nature Environnement » autour de l'Economie Circulaire.

- Mobiliser les collèges du territoire pour les inciter à devenir des « éco-collèges » et de les intégrer dans les principes de l'Economie Circulaire.
- S'appuyer sur les collectivités locales pour mettre en place des actions simples et rapides autour du don et du troc comme des boîtes d'échanges et de dons à destination des particuliers.
- Identifier la possibilité de mettre en place l'extension des consignes de tri sur l'ensemble du territoire avant l'obligation réglementaire prévue pour 2022. L'extension des consignes de tri permettra d'accroître la part de déchets revalorisables et donc d'augmenter la durée de vie des ressources utilisées.
- Mener une veille autour des financements possibles. Les programmes et actions en lien d'Economie Circulaire sont financés par plusieurs acteurs. A titre d'exemple, aujourd'hui l'ADEME finance des Contrats d'Objectif Déchets Economie Circulaire (CODEC) ce qui peut s'avérer pertinent pour mettre en place des actions en lien avec l'économie circulaire.
- Suivre et animer la démarche. L'Economie Circulaire étant une démarche d'amélioration continue, il est nécessaire de suivre les différentes actions identifiées. L'animation reste indispensable pour faire émerger de nouveaux projets et susciter l'intérêt du plus grand nombre. Cette animation permettra d'informer et de mobiliser autour de l'Economie Circulaire, et ce auprès de plusieurs publics cibles (entreprises, associations, citoyens, etc.).

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir (suivi et pilotage de l'action)
 Missions économiques (animation et mobilisation)
 EPCI et Communes (mobilisation des acteurs locaux et mise en place d'actions rapides et autour de la gestion des déchets)
 Les syndicats de traitement/collecte des déchets ménagers

PARTENAIRES

Chambres consulaires, ADEME, Région, CRESS, CPIE, Associations locales, Entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire
 Ils pourront accompagner le territoire dans l'analyse des dynamiques actuelles et participer à l'ingénierie / financement de certaines actions (notamment le CODEC)

INDICATEURS DE SUIVI

Identification des flux et filières à enjeux
 Nombre d'actions identifiées
 % d'actions mises en œuvre
 Evaluation des gains économiques, environnementaux et énergétiques

IMPACT CLIMAT

Réduction de 5% des besoins énergétiques et flux de marchandises, de 10% de la production de déchets sur le territoire : - 8 900 tonnes éq. CO2

Amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur (réduction des concentrations de COV, Particules Fines, NO2, CO, SO2)

IMPACT BUDGÉTAIRE

> Investissement

Fonctionnement

> Subventions (ADEME, Région, Chambres consulaires qui participent au financement de certaines actions)

Coût de l'action :

< à 10 k€

10 k€ à 50 k€

→ 50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€

> 500 k€

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Réalisation du diagnostic

Animation des temps de travail

Mise en œuvre des actions et suivi

Veille sur les financements possibles

ACTION N°12

S'appuyer sur et développer le numérique pour accompagner les acteurs économiques et créer un réseau d'acteurs

ORIENTATION

Privilégier une économie d'implication locale

ENJEU

Les développements économiques actuels sont étroitement liés au numérique. A ce titre, la France s'est engagée dans un projet de Loi Numérique. Il vise à conjuguer offres et besoins locaux par le biais du numérique. Le Pays souhaite aller dans ce sens en développant les outils numériques à destination des acteurs économiques afin de les mettre en réseau et d'offrir de nouvelles solutions et perspectives plus résilientes. A terme, cela permettra de maintenir et accélérer la croissance économique du territoire.

DÉTAIL DE L'ACTION

- Effectuer un diagnostic sur les pratiques du numérique dans le territoire
- Identifier et analyser les besoins exprimés par les acteurs économiques
- S'appuyer sur une plateforme numérique et constituer un réseau d'acteurs par le biais de sessions d'animation
- Identifier conjointement avec les acteurs le type d'actions à mener
- Développer la fibre notamment dans les zones d'activités
- Développer la téléphonie mobile (zones blanches)

PILOTAGE

Missions économiques et Conseil Départemental (diagnostic, analyse des besoins et animation du réseau)

PARTENAIRES

Pays Vallée du Loir, EPCI, CCI, CMA, Conseil Régional, Conseil Départemental, Ruhe Numérique du Mans, espace co-working

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'actions collectives mises en place et évaluation
Nombre de télétravailleurs sur le territoire
L'évolution du % de zones d'activités couvertes par la fibre
L'évolution du % des zones blanches

IMPACT CLIMAT

Non quantifiable mais une mise en place d'actions communes pour réduire les consommations énergétiques directes et indirectes des entreprises et de leurs salariés.

**IMPACT
BUDGÉTAIRE**

- > Investissement
- ~~Fonctionnement~~
- > Subventions (Région, CCI)

Coût de l'action :
< à 10 k€
10 k€ à 50 k€
50 k€ à 200 k€
200 k€ à 500 k€

➔ > 500 k€ (si développement de la fibre)

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Diagnostic
numérique
et
identification
des besoins

Constitution
du réseau
d'acteurs

Développement de la fibre

Identification et mise en place des
actions collectives

OBJECTIF 2 : SENSIBILISER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES AUTOUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre de la démarche du Plan Climat du Pays Vallée du Loir, il s'agit également d'accompagner les acteurs économiques du territoire dans leur transition énergétique. Comme expliqué précédemment, ces acteurs sont sources d'emplois et de richesses sur le territoire. Or, aujourd'hui, ils sont confrontés à de multiples difficultés.

Les accompagner dans la transition énergétique permettra de maintenir leurs activités mais aussi d'accroître leurs capacités d'adaptation et d'action autour de la croissance verte et de la volatilité du prix des énergies.

Ainsi, la sensibilisation revêt un enjeu important pour le territoire : elle permettra de mobiliser différents acteurs autour de la transition énergétique (et donc de réduire les impacts environnementaux) et d'autre part de créer une communauté économique locale sur les enjeux énergétiques et climatiques.

Action 13 : Sensibiliser et valoriser les acteurs économiques engagés dans la transition énergétique

ACTION N°13

Sensibiliser et valoriser les acteurs économiques engagés dans la transition énergétique

ORIENTATION

Privilégier une économie d'implication locale

ENJEU

Les entreprises constituent une valeur territoriale importante et qui nécessite d'être renforcée. Ce secteur étant soumis à de fortes contraintes économiques, il semble pertinent de les accompagner autour de la croissance verte. A terme, cela permettra de réduire les impacts environnementaux des acteurs économiques et de maintenir et développer le tissu économique actuel. Cette action vise donc à valoriser les acteurs déjà engagés et à encourager la mise en place de pratiques innovantes.

DÉTAIL DE L'ACTION

- Identifier et mobiliser 4 ou 5 acteurs sur le territoire comme «ambassadeurs» et relais locaux pour mobiliser les autres acteurs économiques
- Réaliser des réunions communes afin de fédérer les acteurs pour faciliter les échanges et le partage de bonnes pratiques
- Relayer le parcours PEP's et mobiliser les entreprises
- Informer et communiquer sur les différentes actions portées par les acteurs économiques (réduction des consommations, RSE, etc.)
- Mettre en place des actions de sensibilisation, information, visites de sites pour les entreprises locales

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir et EPCI (création du pôle, animation et communication), Missions économiques

PARTENAIRES

Conseil de Développement, Clubs d'entreprises, ADEME, CCI, CMA

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre d'entreprises ambassadrices
Nombre de réunions réalisées
Nombre d'entreprises engagées dans PEP's

IMPACT CLIMAT

Mobiliser 5% des entreprises et acteurs tertiaires autour de la croissance verte : - 2 900 tonnes éq. CO2.
Réduction attendue sur les polluants atmosphériques liés aux activités des entreprises et acteurs tertiaires (CO, SO2, NOX, Particules fines, COV).

IMPACT BUDGÉTAIRE

> Investissement

Fonctionnement

> Subventions (Région, CCI, ADEME pour la mise en œuvre d'actions opérationnelles)

Coût de l'action :

< à 10 k€

→ **10 k€ à 50 k€**

50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€

> 500 k€

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Mise en place de réunions
communes

Mobilisation des
entreprises comme
« ambassadeurs »

Mettre en place le dispositif
PEP's et suivit des acteurs

Orientation 6

RENDRE EXEMPLAIRES LES COLLECTIVITES PUBLIQUES AUTOUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Du fait de leur patrimoine et de leurs compétences, les collectivités locales participent également aux émissions de GES du territoire. Les principales émissions de GES sont généralement liées aux besoins énergétiques, aux déplacements des agents et à l'exercice des compétences territoriales.

Alors que le Pays Vallée du Loir invite l'ensemble des acteurs de son territoire à se mobiliser pour la transition énergétique, l'exemplarité des administrations publiques constitue une priorité forte. De réels leviers existent pour réduire la dépendance énergétique des pouvoirs publics et accompagner les prestataires à adopter des pratiques plus responsables.

Cette exemplarité est indispensable pour démontrer l'engagement des collectivités locales sur la transition énergétique et souligner que l'action est possible.



OBJECTIF 1

ADOPTER UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET PARTAGÉE ENTRE LES COLLECTIVITÉS

La transition énergétique nécessite la participation de l'ensemble des collectivités territoriales. Les administrations publiques ont un rôle à jouer tant sur leur patrimoine qu'à l'échelle de leur territoire en initiant des politiques publiques adaptées (aménagement territorial, rénovation énergétique du parc résidentiel, gestion des déchets, démocratie locale, etc.)

Le Pays Vallée du Loir souhaite fonder sa politique sur des actions locales permettant le développement du territoire autour de la transition énergétique. Il est donc fondamental d'assurer une gouvernance partagée permettant aux collectivités de prendre en compte ces enjeux dans leurs projets et politiques et de mener des actions coordonnées.

Action 14 : Définir une gouvernance inter-collectivités pour pérenniser le Plan Climat (et les futurs plans climat)

ACTION N°14

Définir une gouvernance inter-collectivités pour pérenniser le Plan Climat (et les futurs plans climat)

ORIENTATION

Rendre exemplaires les collectivités publiques autour de la transition énergétique

ENJEU

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat, le Pays Vallée du Loir a mobilisé l'ensemble des collectivités publiques locales, les acteurs institutionnels, acteurs privés et citoyens pour co-construire le projet. Il paraît clair que la mobilisation de tous est indispensable pour atteindre les objectifs de transition énergétique.

Conscient des enjeux, le Pays Vallée du Loir souhaite impliquer les collectivités du territoire dans la conduite de ce projet afin de partager l'avancée du programme d'actions et la mise en œuvre de certaines d'entre elles.

DÉTAIL DE L'ACTION

- Missionner le Pays comme pilote des stratégies énergétiques et climatiques du territoire via un transfert de compétences
- Mettre en place des relais au sein des EPCI (un technicien par EPCI)
- Identifier et mobiliser un élu par commune en charge des questions environnementales comme « référent local » pour diffuser l'information, sensibiliser les citoyens et participer aux commissions Energie-Climat
- Réaliser quotidiennement des temps de communication et d'information auprès des élus et agents techniques pour informer de l'avancée et des impacts du Plan Climat

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir (pilote et animateur de la transition énergétique)

PARTENAIRES

EPCI, Communes

INDICATEURS DE SUIVI

Nombre de transfert de compétence des EPCI vers le Pays pour la réalisation du Plan Climat

% de EPCI disposant d'un référent technique

% de communes disposant d'un élu référent

Nombre de réunions réalisées

IMPACT CLIMAT

Impacts indirects. La mise en place d'une gouvernance partagée permettra la montée en compétences de chacun autour de la transition énergétique et la mise en œuvre les différentes actions.

IMPACT BUDGÉTAIRE

Investissement
> Fonctionnement
Subventions



Coût de l'action :

< à 10 k€

10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€

200 k€ à 500 k€

> 500 k€

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Transfert de
compétences
et
identification
des référents

Mise en place de réunions communes tout au long
de la démarche

OBJECTIF 2 RÉDUIRE LES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES DES COLLECTIVITÉS

La transition énergétique du patrimoine public constitue un enjeu fort des politiques régionales et nationales. L'efficacité énergétique est une priorité pour les collectivités du Pays Vallée du Loir au même titre qu'elle le devient pour les ménages du territoire.

La dépendance des patrimoines publics aux énergies fossiles tout comme les niveaux de consommation pouvant être importants accentuent les risques économiques associés pour les collectivités.

Face à ces constats, il a été décidé de mettre en place un conseil en énergie partagé à l'échelle du Pays Vallée du Loir pour accompagner les collectivités publiques dans les travaux d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables.

Action 15 : Mettre en place un conseil en énergie partagé (CEP) à l'échelle du Pays

ACTION N°15

! Action accélératrice de la transition énergétique !

Mettre en place un conseil en énergie partagé (CEP) à l'échelle du Pays Vallée du Loir

ORIENTATION

Rendre exemplaires les collectivités publiques autour de la transition énergétique

ENJEU

Les collectivités territoriales, du fait de leur patrimoine, sont consommatrices d'énergie. En moyenne, les communes françaises consacrent 10% de leur budget annuel à leurs besoins énergétiques. Dans un contexte de restriction budgétaire, il est nécessaire d'agir en faveur de l'efficacité énergétique.

C'est dans cette optique que le Pays souhaite mettre en place un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) afin d'accompagner les communes et EPCI dans la réduction et l'optimisation des besoins énergétiques et le recours éventuel aux énergies renouvelables.

Ces projets sont particulièrement pertinents pour les communes de petites tailles ne disposant pas des ressources humaines nécessaires pour agir en faveur de la transition énergétique.

Le CEP accompagnera ces collectivités dans l'identification et la mise en œuvre d'actions rapides ou stratégiques en matière d'efficacité énergétique. C'est une condition indispensable pour souligner notre volonté, en tant que collectivité, d'agir en faveur de la transition énergétique.

DÉTAIL DE L'ACTION

- Définir conjointement le périmètre et le rôle du CEP. Pour cela, il est nécessaire d'identifier la structure qui sera en charge du CEP et les bénéficiaires. Il peut être envisageable de sonder les structures publiques potentiellement intéressées par ce service afin d'identifier le périmètre le plus pertinent. Ce sera également l'occasion de définir les coûts d'adhésion pour chacune des communes ou EPCI (afin de bénéficier du service proposé).
- Recruter un ou plusieurs CEP en s'appuyant notamment sur les financements de l'ADEME à ce sujet.
- Réaliser un bilan énergétique des différentes structures. Avant d'initier les actions en matière d'efficacité énergétique, il est nécessaire de mener un bilan énergétique auprès des communes membres et bénéficiaires du service.
- Identifier et prioriser les actions à mettre en œuvre en faveur de l'efficacité énergétique. La priorisation doit se faire sur des critères conjointement définis entre le CEP, la commune et le porteur de la démarche.
- Suivre et évaluer les consommations énergétiques et le mix énergétique des communes engagées dans ce dispositif.

PILOTAGE

Pays Vallée du Loir et EPCI (portage du projet CEP)
ADEME (co-financement et partenaire technique)

PARTENAIRES

Communes (bénéficiaires et adhérentes)
DDT (accompagnement des collectivités dans leur démarche énergie-climat)

INDICATEURS DE SUIVI

Mise à disposition d'un CEP
Nombre de communes adhérentes
Nombre de travaux effectués
Evolution des consommations énergétiques et du mix énergétique

IMPACT CLIMAT

Impact non quantifiable sur l'ensemble des communes. Néanmoins, la mise en place d'un CEP permettra de réduire efficacement les consommations énergétiques, de faire appel aux énergies renouvelables et de réduire les impacts environnementaux associés.

IMPACT BUDGÉTAIRE

~~Investissement~~
> **Fonctionnement**
> **Subventions (ADEME : financement du poste sur 3 ans et renouvelable sur 3 autres années, LEADER)**

Coût de l'action :

< à 10 k€

10 k€ à 50 k€

50 k€ à 200 k€

➔ **200 k€ à 500 k€ (environ 40 k€ / an subventionné à 50%)**

> 500 k€

PLANNING

2017

2018

2019

2020

2021

2022

Définition du périmètre et recrutement du CEP

Animation du CEP

Annexe 1

LEXIQUE

Certains sigles sont utilisés dans le rapport ou de façon plus globale dans un projet de territoire. Ils sont rappelés ci-dessous.

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
GAB : Groupement des Agriculteurs Bio
BBC : Bâtiment Basse Consommation
BEPOS : Bâtiment à Energie Positive
CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CCI : Chambre de commerce et d'industrie
CD 72 : Conseil Départemental de la Sarthe
CEP : Conseil en Energie Partagé
CIVAM : Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural
CMA : Chambre de métiers et de l'artisanat
CODED : Contrats d'Objectif Déchets Economie Circulaire (ADEME)
COT : Contrat d'Objectif Territorial (ADEME)
COV : Composé Organique Volatile
CO2 : Dioxyde de carbone
CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CRESS : Chambre Régionale des Entreprises d'Economie Sociale et Solidaire
CPIE : Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CUMA : Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
CR : Conseil Régional
CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière
DDT : Direction Départementale des Territoires
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EIE : Espace Info Energie
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EnR : Energies renouvelables
ESS : Economie Sociale et Solidaire
FE : Facteur d'émissions
FFB : Fédération Française du Bâtiment
GES : Gaz à Effet de Serre
GDA : Groupement de Développement Agricole
GIEC : Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
LED : Diode électro lumineuse
NOx : Oxydes d'azote
ONU : Organisation des Nations Unies
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
PCAET : Plan climat air énergie territorial
PDD : Plan de Déplacements Durables
PEP's : Parcours des Entreprises à Energie Positive
PIG : Programme d'Intérêt Général
PLU : Plan Local d'Urbanisme
PRG : Pouvoir de Réchauffement Global
PM2,5 : Particules fines
PM10 : Particules en suspension
RSE : Responsabilité Sociétale des Entreprises
SAU : Surface Agricole Utile
SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
SNE : Sarthe Nature Environnement
SoliHA : Fédération Solidaires pour l'Habitat
SRADDT : Schéma Régional Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
SRCE : Schéma Régional des Continuités Ecologiques
Tep : Tonne Equivalent Pétrole
TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
TEPOS : Territoire à Energie POSitive
TCO2e / tonnes éq. CO2 : unité de mesure des émissions de GES
TRIA : Troisième Révolution Industrielle et Agricole (Région Pays de la Loire)
TVB : Trame Verte et Bleue

Annexe 2

LA GOUVERNANCE DU PROJET

Pour la mise en œuvre de la démarche, le Pays Vallée du Loir s'est appuyé sur une gouvernance efficace et transversale. Elle a permis de mobiliser l'ensemble des territoires composant le Pays mais aussi les partenaires locaux pour aboutir à un programme d'actions efficace et opérationnel.

Ainsi, chacune des étapes a été validée en Comité de Pilotage qui était composé de :

Structure	Nom	Prénom
Président du Pays Vallée du Loir	VALLIENNE	Régis
Président Energie-Climat	BEAUDOUIN	Jean-Paul
Aune et Loir	DUVAL	Jean-Pierre
	PLEYNET	Michel
Bassin Ludois	AMY	Jean-Claude
	CHARTRAIN	Monique
Loir et Bercé	BOUSSARD	Michelle
	COURÇON	Nicole
Lucé	DELANDE	Marcel
	LEONARD	Jérôme
Pays Fléchois	DENIS	Jean-Yves
	CHAUVIN	Nicolas
	JAUNAY	Claude
Pontvallain	COINTRE	Jean-François
	COLOMBEL	Dominique
Val du Loir	MARTIN	Stéphane
	GUICHETEAU	André
Conseil de développement	MERCIER	Jean-Jacques
	DORLENCOURT	Francis
PAYS VALLEE DU LOIR	RYCHLICKI	Sophie
	AUTEXIER	Sarah
ADEME	BIRRIEN	Dominique
REGION	AUBERT	Christelle

Depuis le 1er janvier 2017, le Pays Vallée du Loir est composé de trois communautés de communes : le Pays Fléchois, Sud-Sarthe (Canton de Pontvallain, Aune et Loir et Bassin Ludois) et Loir-Lucé-Bercé (Lucé, Val du Loir et Loir-et-Bercé).

Annexe 3

LES PARTICIPANTS AUX ATELIERS

La mise en place des ateliers thématiques a permis de regrouper différents acteurs du territoire. Cette mobilisation était nécessaire pour co-construire un projet partagé, opérationnel et réaliste par rapport aux ressources locales et compétences de chacun. Est présenté ci-dessous l'ensemble des acteurs locaux ayant été conviés ou ayant participé aux temps de concertation. Merci à vous !

Conseil Départemental 72

DDT : Direction Départementale des territoires

Région des Pays de la Loire

DREAL : Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

ADEME

Agence d'Urbanisme de la Région Angevine Sarthe Habitat

ANAH : Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat

SOLIHA : Fédération Solidaires pour l'Habitat

Syndicats d'électrification

ERDF

GRDF

EDF

Air Pays de la Loire

Fournisseurs d'énergies

EIE

Réseau régional des CEP

Confédération de l'Artisanat et des Petites

Entreprises du Bâtiment CAPEB Sarthe

FFB SARTHE - Fédération Française du

Bâtiment

Chambre d'Agriculture

Agence de l'eau

SAGE Loir

Fédération départementale pêche 72

CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir

LPO Sarthe

ONF : Office National des Forêts

CRPF : Centre Régional de la Propriété

Forestière

Atlanbois

CIVAM

Union des CUMA

GAB 72

FDSEA

Coopératives agricoles

INAO : Institut National de l'Origine et de la Qualité

AMAP

Ruche qui dit oui

Transformateurs du Loir

Moyennes/Grandes surfaces

Sarthe Développement

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire

Groupements d'entreprises

Gestionnaires de ZA

Club d'entreprises

Mission économique du Pays Fléchois

SDESS

Missions locales

UCA: Union des Commerçants et Artisans

MEDEF 72

Office de Tourisme de la Vallée du Loir

CNFPT

Associations locales

Pays du Mans

Pays Vallée de la Sarthe

Conseil de Développement

Elus du territoire

DGS + chargés de missions des CdC

Agents des collectivités

Agents du Pays Vallée du Loir

Annexe 4

LISTE DES ACTIONS IDENTIFIÉES

Le processus de concertation a permis de mettre en évidence un grand nombre d'actions listées ci-dessous (liste de plus de 60 actions recensées au 1er tour des ateliers).

L'ensemble des actions identifiées par les participants ont été conservées et hiérarchisées par thématique : ENERGIE – ECONOMIE LOCALE – AGRICULTURE – COLLECTIVITES. Cette liste pourra être réutilisée en fonction de l'avancée de la démarche.

Seulement 15 ont été retenues dans la première programmation du Plan Climat (identifiées en gras).

ACTIONS - ENERGIE

- Aide dans le choix des priorités de travaux
- Quiz sur les moyens disponibles pour recenser les problèmes d'économies d'énergie
- Conseil dans le diagnostic énergivore (classement A-F)
- Communiquer/informer efficacement les ménages sur l'énergie
- Mettre en place un dispositif de lutte contre la précarité énergétique en Vallée du Loir (outil de recensement des ménages)
- **Mettre en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat / Programme d'Intérêt Général – action n°4**
- **Volontariser/optimiser les outils existants de lutte contre la précarité énergétique – action n°3**
- Renforcer la communication vers le public/coordonner l'information
- Accompagner la population dans une démarche d'économie d'énergie
- **Sensibiliser les scolaires sur la question de la sobriété énergétique – action n°1**
- Développer le mix énergétique pour la vie quotidienne
- Développement du solaire pour l'eau chaude
- **Lancer une expérimentation « Village à Energie Positive » - action n°2**
- Volonté politique de développer les énergies renouvelables
- Former/informer les professionnels de l'habitat
- **Information sur le potentiel d'énergies renouvelables du territoire – action n°5**
- Financement citoyen (financement participatif)
- Conforter la filière bois
- Hydro-électricité
- Développement des unités de méthanisation
- Problème de l'aide au financement (comme ANAH)
- Identification des besoins des particuliers (conseil adapté)

ACTIONS - ECONOMIE LOCALE

- Valoriser le savoir-faire local agricole et artisanal : un plus l'agro-tourisme
- Appuyer et réorienter les formations dans les écoles agricoles
- Créer ou redéployer des unions des commerçants/associations sur le territoire
- Recherche d'exemplarités pour convaincre
- Développement d'un outil de communication/interaction entre les acteurs du territoire
- Valoriser l'innovation dans l'élimination des boues de stations d'épuration
- Accompagnement/aide à la production d'énergie verte via les micro-stations
- **S'appuyer et développer le numérique pour accompagner les actions économiques – action n°12**
- **Structurer les filières bois sur le territoire tant pour l'énergie que pour la construction – action n°6**
- Développer les «ressourceries» sur le territoire
- Améliorer les filières d'élimination des déchets non recyclables des entreprises du bâtiment ou de la construction
- Développer les matières premières recyclables destinées aux entreprises du bâtiment
- Limiter le suremballage des produits ménagers
- Conseil et accompagnement «ultra personnalisé»/ciblé/exemplaire
- **Sensibiliser et valoriser les acteurs économiques engagés dans la transition – action n°13**
- Éviter le gaspillage alimentaire
- **Favoriser l'économie circulaire avec les acteurs du territoire – action n°11**
- Comment structurer/étudier le déploiement d'une monnaie locale ?

ACTIONS - AGRICULTURE

- Développer une agriculture alternative
- **Faire connaître l'agriculture alternative – action n°8**
- Développer l'agriculture biologique en Vallée du Loir
- Le rôle de la collectivité locale dans le soutien à l'agriculture
- Favoriser la mutualisation/développement des outils et infrastructures pour certaines activités agricoles
- **Accompagner les acteurs agricoles dans la réduction des factures énergétiques – action n°7**
- **Communiquer/faire savoir/mettre en réseau sur les pratiques agricoles adaptées au changement climatique (y compris évaluation) – action n°10**
- Replanter les haies (captage de co2 et ressources en bois énergies)
- **Accompagner le monde sylvicole aux changements climatiques – action n°10**
- Instaurer la création de marchés de producteurs locaux/d'AMAP dans chaque village
- Créer un label «Pays Vallée du loir» (agriculture durable)
- Communiquer/Faire connaître les productions locales
- Créer un évènementiel, un fil rouge estival (lié au touriste)
- Maintenir l'activité vivrière à proximité des agglomérations

ACTIONS - COLLECTIVITES

• **La gouvernance adaptée pour pérenniser le Plan Climat (et les futurs plans climats) – action n°14**

- Utilisation de personnes ressources ayant des compétences spécifiques lors d'achats/projets (conseil)

- Mutualisation des abonnements eau/électricité

- Créer une charte de développement durable à appliquer aux achats des collectivités

• **Favoriser les circuits courts de proximité (alimentation et mutualisation des matériels dans les communes) – action n°9**

- Pratiquer le co-voiturage

- Eviter les déplacements

- Renouveler le parc de véhicules vers des véhicules + respectueux de l'environnement

- Mise en place de plans de déplacement des entreprises/collectivités

- Créer une unité de méthanisation pour utiliser le gaz produit pour le parc de véhicules (Gaz Naturel pour Véhicule)

- Améliorer le parc éclairage public

- Améliorer l'isolation thermique des bâtiments publics

- Réaliser une étude sur les ressources locales mobilisables (énergies)

• **Mettre en place un conseil en énergie partagé (CEP) à l'échelle du Pays – action n°15**

- Intégrer les principes de bio-climatisme dans les rénovations et constructions neuves

Le Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir tient à remercier l'ensemble des personnes et acteurs qui se sont impliqués pour co-construire ce Plan Climat. De cette implication résulte un programme riche, ambitieux mais surtout adapté à nos enjeux locaux.



Document rédigé par Auxilia-Conseil

www.auxilia-conseil.com

Mise en page réalisée par le Syndicat Mixte du Pays Vallée du Loir

Illustration page de garde : Jacqueline CAULET

Imprimé sur Papier 100% recyclé par ITF - imprimerie labellisée Imprim'Vert

Projet financé par :



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



PAYS VALLÉE DU LOIR
Rue Anatole Carré
72500 VAAS
02.43.38.16.62
www.pays-valleeduloir.fr
accueil@pays-valleeduloir.fr